

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2023

## Projet de délibération n° 02

Rapporteur : Didier DOUCET, Président

### **Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023 / CCPV**

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire pour les communes et leurs groupements qui comptent plus de 3 500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

### **EXPOSE**

**I - Environnement national** (sources : OFCE, Caisse Epargne, la Gazette des Communes, Banque des Territoires)

**A la date de novembre 2022**

#### **Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record**

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2). Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. Conjuguée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

#### **A - Zone Euro : risque important de récession économique**

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement couteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts

énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8 % en glissement annuel au T3 2022. Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre), lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce.

## **B - La France**

La croissance ralentit mais reste positive au T3 en France. L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %). Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (FBCF) qui a accéléré pour atteindre 1,3 % T/T après deux trimestres déjà soutenus : 0,6 % au T1 et 0,4 % au T2. C'est principalement la FBCF des entreprises non-financières qui a enregistré au T3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5 % T/T). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0 % T/T après 0,3 % au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2. Dans ce contexte incertain, nous prévoyons une récession de -0,2 % au T4 en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

### **Un marché du travail en tension.**

Certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité. Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité

### **Une inflation record frappe le pays**

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre

(6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles). Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

## **Baisse en volume du budget 2023**

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie. Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques

## **II - Mesures relatives aux collectivités locales**

### **A - Projet de Loi de Finances 2023 :**

**Ce document PLF 2023 expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2023 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre 2022.**

**En janvier 2023 à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'aperçu de l'environnement macro-économique.**

L'impact principal pour les collectivités locales figurait dans le PLPFP 2023-2027. Il a été intégré par amendement dans le PLF. Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023. Une première depuis 13 ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €. D'une loi de programmation à l'autre, la contractualisation revient. On passe du pacte de stabilité - les contrats de Cahors suspendus depuis 2020 du fait de la crise sanitaire - au pacte de confiance. Centré sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, il prévoit une trajectoire annuelle de progression égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire. Ce mécanisme amène de nombreux débats. Ces deux projets de loi doivent être placés dans un contexte marqué par la géopolitique et une inflation qui impacte fortement les prévisions budgétaires des collectivités. Autre point : la gestion par le Gouvernement de sa majorité relative à l'Assemblée nationale et son recours au 49.3...

### 1 - Cadrage macro-économique

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil

des 3 % de PIB à l'horizon 2027. A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Solde public effectif</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,0</b>	<b>-4,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,9</b>
dont administrations publiques centrales	-5,4	-5,6	-5,2	-4,7	-4,5	-4,3
dont administrations publiques locales *	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>
dont administrations de sécurité sociale	0,5	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0

Ainsi, pour dégager 0,5 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations Publiques Locales (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période

<b>Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)</b>	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>En % PIB</b>						
Dépenses	11,2	11,0	10,9	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,1	10,9	10,8	10,8	10,7	10,7
Solde	<b>0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,5</b>

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Dette publique (en points de PIB)</b>	<b>111,5</b>	<b>111,2</b>	<b>111,3</b>	<b>111,7</b>	<b>111,6</b>	<b>110,9</b>
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	93,2	94,6	96,3	97,8	99,0
administrations publiques locales	<b>9,4</b>	<b>9,1</b>	<b>8,9</b>	<b>8,6</b>	<b>8,1</b>	<b>7,4</b>
administrations de sécurité sociale	9,9	8,9	7,7	6,7	5,7	4,5

## 2 - Concours financiers de l'Etat (52,7 Mds € en 2022)

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en Mds € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Concours financiers</b>	<b>53,15</b>	<b>53,31</b>	<b>53,89</b>	<b>54,37</b>	<b>54,57</b>

## 3 - La DGF pour 2023 :

L'enveloppe Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) augmenterait, selon un dernier amendement déposé, de 320 millions d'euros en faveur de 95% des communes qui verront leurs dotations se maintenir ou progresser. La mesure couvrira la revalorisation « normale » de la dotation (+30 millions d'euros) et des dotations de péréquation des communes (+180 millions d'euros). Une enveloppe de 110 millions d'euros fléchée exclusivement sur la Dotation de solidarité rurale (DSR) viendrait renforcer le soutien aux communes rurales. Cet amendement prévoit qu'aucune minoration ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 donc les attributions individuelles de DGF ne fluctueront qu'en fonction de la population à périmètre constant. Les éventuelles minorations liées au coût de la hausse de la population par exemple, seront retirées des montants intercommunaux correspondant aux montants antérieurement perçus au titre de la compensation part salaires (CPS). Seul l'effet de la hausse de la population restera financé en interne. Trois aménagements sont apportés à la DGF du bloc communal : l'effort fiscal qui devait être progressivement refondu entre 2023 et 2028 sera inchangé ; le critère longueur de voirie pour le calcul de la fraction de péréquation de la DSR sera substitué par celui de densité de population ; l'évolution de la DSR cible

sera encadrée selon les mêmes règles qui régissent la fraction de péréquation (-10% / +20 %). La prise en charge par l'Etat de la hausse de 320 millions d'euros aura pour effet d'alléger en 2023 les redéploiements des dotations opérées habituellement. Aussi les écrêtements appliqués depuis plusieurs années sur la part forfaitaire de la DGF devraient être allégés en 2023. Cela devrait permettre, selon les propos de la Première Ministre, à 95 % des collectivités de voir leurs dotations se maintenir ou augmenter.

#### 4 - Création d'un fonds d'accélération écologique

Un fonds d'accélération écologique, dit fonds vert de 2 milliards d'euros, sera créé en vue de soutenir les projets de transition écologique des collectivités (performance environnementale des bâtiments, éclairage public, valorisation des biodéchets, adaptation des territoires au changement climatique, amélioration du cadre de vie).

#### 5 - Suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) en deux temps

La suppression de cette cotisation perçue par les départements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes qui ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique est confirmée en 2 fois d'ici 2024. Dès 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. La compensation se ferait par le transfert d'une fraction de TVA. Par ailleurs, un fonds national d'attractivité économique des territoires contenant une fraction de TVA sera créé pour compenser la perte de la dynamique de la CVAE. Son objectif est de maintenir l'incitation pour les collectivités territoriales à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire.

#### 6 - Les dispositifs mis en place pour faire face aux augmentations des coûts de l'énergie

- Le « filet de sécurité » :  
Le « filet de sécurité » mis en place par la loi de finances rectificative 2022 sera prolongé et remodelé en 2023. Des mesures anti inflation ont été mises en place en 2022, permettant notamment de limiter la hausse du prix du gaz et de l'électricité de +15% pour les communes affichant des recettes inférieures à 2 millions d'euros et ayant moins de 10 salariés. Le filet de sécurité sera abondé en 2023 d'un montant de 430 millions d'euros en faveur des communes et des EPCI à fiscalité propre afin de compenser les hausses des charges énergétiques, alimentaires et de personnel (point d'indice) enregistrées en 2022. Une enveloppe de près d'1.5 milliards d'euros a été budgétée dans le PLF 2023 pour protéger les communes de la flambée des prix de l'énergie. Elle bénéficierait aux collectivités ayant subi une perte d'épargne brute supérieure ou égale à 25% et dont la hausse des dépenses d'énergie entre 2022 et 2023 sera supérieure à 60% de la progression des recettes réelles de fonctionnement. La compensation serait égale à 50% du surplus.
- Le bouclier tarifaire électricité :  
Le PLF 2023 met également en place, pour l'ensemble des collectivités, un nouveau dispositif dit « amortisseur électricité » selon lequel l'Etat prendrait en charge la moitié du surcoût sur les factures d'électricité au-delà d'un prix de référence de 325 euros le MW/h.

#### 7 - Dispositions concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

*(la CCPV n'est ni contributrice, ni bénéficiaire de ce dispositif)*

En matière de péréquation horizontale, deux aménagements sont apportés au Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) :

- la première condition d'éligibilité à l'effort fiscal agrégé (effort fiscal supérieur à 1 depuis 2016) est supprimée. Cette mesure va permettre à certains ensembles intercommunaux, qui étaient jusqu'alors exclus du champ d'éligibilité du fait de cette condition, d'en bénéficier. Par ailleurs, dans la mesure où seuls les 60 % ayant le plus fort indice sont attributaires du FPIC, cette disposition risque de facto d'exclure des ensembles intercommunaux actuellement bénéficiaires du FPIC.
- la garantie de sortie de 2 ans est instituée pour les ensembles intercommunaux qui cessent d'être éligibles au FPIC à compter de 2023 (75 % puis 50 % du montant perçu l'année précédant la perte d'éligibilité).

## 8 - Un nouveau « pacte de confiance » pour succéder aux « contrats de Cahors » :

Le gouvernement souhaite faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics via un nouveau dispositif de limitation des dépenses des collectivités, dont l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait être inférieure de 0.5 points au taux d'inflation durant les cinq prochaines années. Ces mesures ont vocation à concerner toutes les collectivités mais la contractualisation ne concernera qu'environ 500 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de 2021 sont supérieures à 40 millions d'euros. Un dispositif de sanction initialement prévu pour ces collectivités liées par convention qui ne respecteraient pas leur engagement n'a finalement pas été retenu.

## 9 - Impact financier à venir de la mise en œuvre de la loi « climat et résilience » du 22 août 2021

La loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, faisant suite à l'engagement de l'Etat de respecter les objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre définis dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, comporte de nombreuses dispositions concernant les collectivités territoriales, et plus particulièrement celles du bloc local, qui devraient impacter les budgets locaux à plus ou moins long terme.

Parmi les principales dispositions impactant les collectivités :

- la mobilité, avec notamment :
  - la prise en compte renforcée des parkings-relais dans les plans de mobilité et la mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos sur les parkings ;
  - la consécration légale, et dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT), des schémas directeurs d'aménagement cyclables qui doivent désormais eux aussi figurer dans les plans de mobilité ainsi que des aides de l'État pour accompagner les collectivités dans la création d'infrastructures cyclables (objectifs de part modale du vélo fixés à 9 % en 2024 et 12 % en 2030) ;
  - l'accélération de la trajectoire de verdissement des flottes de véhicules des collectivités qui gèrent un parc de plus de 20 véhicules : taux de 30 % depuis 2021, 40 % à compter de 2025 et 70 % à compter de 2030 ;
  - l'extension de l'obligation d'instaurer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici fin 2024.
- accélérer la rénovation énergétique des bâtiments afin d'atteindre l'objectif d'un parc immobilier au niveau BBC (bâtiment basse consommation) d'ici à 2050
- lutter contre l'artificialisation des sols, désormais placée au cœur de l'aménagement du territoire :
  - l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 est désormais gravé dans le marbre législatif et pour y parvenir, la loi impose de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols dans les 10 prochaines années par rapport à la décennie précédente ;
  - il devient un objectif assigné aux collectivités territoriales ;
  - l'objectif de réduction de 50% en 10 ans doit être décliné dans la planification régionale, et territorialisée.
- limiter les possibilités pour une collectivité locale, via le SCOT ou le plan local d'urbanisme (PLU), d'ouvrir à l'urbanisation de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers et interdit aux élus locaux (sauf dérogations limitées) de délivrer une autorisation pour l'installation ou l'extension d'une surface commerciale artificialisante.
-

## **B - Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Sur le plan fiscal, la majoration forfaitaire des bases foncières (hors parts professionnelles) suivra la formule de droit commun fondée sur l'inflation de novembre n-1, soit + 7,10 %. (contre +0,2 % en 2021, et +3.4 % en 2022).

L'actualisation des valeurs locatives professionnelles sera reportée de deux ans.

## **III – Orientations budgétaires spécifiques à la CCPV**

### **1. Situation de la collectivité**

#### **Compte Administratif 2022**

L'exercice 2022 étant clôturé, le Compte Administratif fait ressortir les résultats suivants qui alimentent la prospective :

EXCEDENT total (regroupant fonctionnement et investissement) hors restes à réaliser  
= 5 478 958,23 € (+ 1 376 649,62 € par rapport à 2021, soit +34%)

EXCEDENT total avec les RAR d'investissement  
= 5 049 152,72 €

## Indicateurs :

- Les dépenses de fonctionnement ont un taux de réalisation de 89,6 %, permettant de générer une économie / report de 2 705 646 €.
- Les recettes de fonctionnement ont un taux de réalisation de 101,7 % (**grâce à l'apport de 644 885 € de recettes fiscales supplémentaires en fin d'année résultant des rôles complémentaires /supplémentaires**).
  
- Les dépenses d'investissement ont un taux de réalisation de 54,12 %. Elles feront toutefois l'objet de restes à réaliser à hauteur de 28 %, portant l'engagement de la CCPV à hauteur de 82,10 % (824 118 € de non réalisé non reconduits sur les 4 605 202 € prévus)
- Les recettes d'investissement ont un taux de réalisation à hauteur de 62,95 %. Elles feront également l'objet de restes à réaliser à hauteur de 24,21 %, portant la réalisation potentielle à hauteur de 87,16 % (manque à gagner de 455 565 €)

Logiquement, le fonds de roulement progresse donc pour la troisième année consécutive (désormais à 5 478 958,23 €) en profitant d'une reconstitution à hauteur de 1 376 649.62 € (1 243 295 € en 2021, 865 000 € en 2020, 911 000 € en 2019), emmené par la dynamique des produits de gestion (+14,55% ; du jamais vu)(impliquant les ressources fiscales mais également la TVA qui remplace les produits de TH) qui ont permis de compenser largement l'impact de l'effort de rattrapage décidé en 2022.

Attention toutefois, l'année 2022 reste marquée par de nombreux restes à réaliser d'investissement qui devront être réalisés en 2023. La prise en compte de ces restes à réaliser porte le fonds de roulement théorique 2022 à 5 049 152,72 €.

Concrètement, l'année 2022 aura été financièrement remarquable en dégagant une CAF brute de 2 920 228 € (quasiment le double de 2021), permettant de prendre en charge l'annuité de 772 945 € de capital de dette et d'affecter les 2 147 283 € restants à l'autofinancement et l'amélioration du fonds de roulement.

De ce point de vue, l'année 2022 est la meilleure année des 8 années passées.

A noter qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2022. L'encours de dette passe ainsi de 7 256 155 € à fin 2021 à 6 485 410 € à fin 2022 (- 11 %).

La capacité de désendettement de la CCPV, grâce à cette CAF brute remarquable, est de 2,2 ans (rappelons que la capacité de désendettement = dette / CAF brute de l'exercice), confortant l'amélioration significative de l'indicateur depuis 2019 (la capacité de désendettement est en effet en dessous des 5 ans depuis 2019, alors qu'elle était comprise entre 8 et 14 ans sur les 5 années précédentes).

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE						
	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021
<b>EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %</b>	<b>-0,16%</b>	<b>7,44%</b>	<b>5,03%</b>	<b>8,15%</b>	<b>2,52%</b>	<b>3,36%</b>	<b>14,55%</b>
Ressources fiscales propres	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%
<b>EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %</b>	<b>-1,27%</b>	<b>8,10%</b>	<b>9,47%</b>	<b>-3,55%</b>	<b>3,52%</b>	<b>9,45%</b>	<b>5,20%</b>
Charges à caractère général	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%
Charges de personnel	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>PRODUITS DE GESTION (1) DONT</b>	<b>12 173 475,95 €</b>	<b>13 078 733,72 €</b>	<b>13 736 177,22 €</b>	<b>14 856 331,33 €</b>	<b>15 231 212,48 €</b>	<b>15 743 568,27 €</b>	<b>18 033 557,30 €</b>
Ressources fiscales propres	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €
Ressources d'exploitation	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €
Dotations et participations	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €
<b>CHARGES DE GESTION (2) DONT</b>	<b>10 304 708,22 €</b>	<b>11 138 963,88 €</b>	<b>12 194 324,36 €</b>	<b>11 760 856,51 €</b>	<b>12 174 498,23 €</b>	<b>13 325 010,13 €</b>	<b>14 018 394,05 €</b>
Charges à caractère général	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €
Charges de personnel	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €
Subventions de fonctionnement	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €
Autres charges de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)</b>	<b>1 868 767,73 €</b>	<b>1 939 769,84 €</b>	<b>1 541 852,86 €</b>	<b>3 095 474,82 €</b>	<b>3 056 714,25 €</b>	<b>2 418 558,14 €</b>	<b>4 015 163,25 €</b>
Charges financières (4)	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €
Charges exceptionnelles (5)	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 872 809,96 €
<b>CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)</b>	<b>888 481,46 €</b>	<b>901 878,94 €</b>	<b>564 320,11 €</b>	<b>2 119 935,71 €</b>	<b>2 084 513,26 €</b>	<b>1 546 664,22 €</b>	<b>2 920 228,69 €</b>
en % des produits de gestion	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>CAF Brute (1)</b>	<b>888 481,46 €</b>	<b>901 878,94 €</b>	<b>564 320,11 €</b>	<b>2 119 935,71 €</b>	<b>2 084 513,26 €</b>	<b>1 546 664,22 €</b>	<b>2 920 228,69 €</b>
Remboursement capital emprunts (2)	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €
<b>CAF NETTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>456 048,99 €</b>	<b>447 230,90 €</b>	<b>69 341,19 €</b>	<b>1 535 154,77 €</b>	<b>1 485 805,77 €</b>	<b>934 524,23 €</b>	<b>2 147 283,74 €</b>
FCTVA (4)	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €
Subventions d'investissement reçues (5)	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €
<b>Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)</b>	<b>2 033 492,80 €</b>	<b>1 492 869,51 €</b>	<b>1 435 350,11 €</b>	<b>2 587 411,49 €</b>	<b>1 893 935,86 €</b>	<b>1 639 891,55 €</b>	<b>2 593 422,22 €</b>
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi)	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (€)	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €
Emprunts nouveaux	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de r</b>	<b>- 84 335,96 €</b>	<b>- 164 573,35 €</b>	<b>- 658 243,21 €</b>	<b>911 345,29 €</b>	<b>865 167,55 €</b>	<b>1 243 295,73 €</b>	<b>1 376 649,62 €</b>
<b>Fonds de roulement au Compte administratif</b>	<b>1 879 822,09 €</b>	<b>1 740 743,25 €</b>	<b>1 082 500,04 €</b>	<b>1 993 845,33 €</b>	<b>2 859 012,88 €</b>	<b>4 102 308,61 €</b>	<b>5 478 958,23 €</b>
<b>Evolution de la dette financière</b>	<b>280 567,53 €</b>	<b>- 454 648,04 €</b>	<b>286 271,08 €</b>	<b>- 582 180,94 €</b>	<b>597 557,49 €</b>	<b>509 060,01 €</b>	<b>- 770 744,95 €</b>
Dette financière au 31 décembre	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €
Capacité de désendettement en années (dette)	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2

CC DU PAYS DE VALOIS

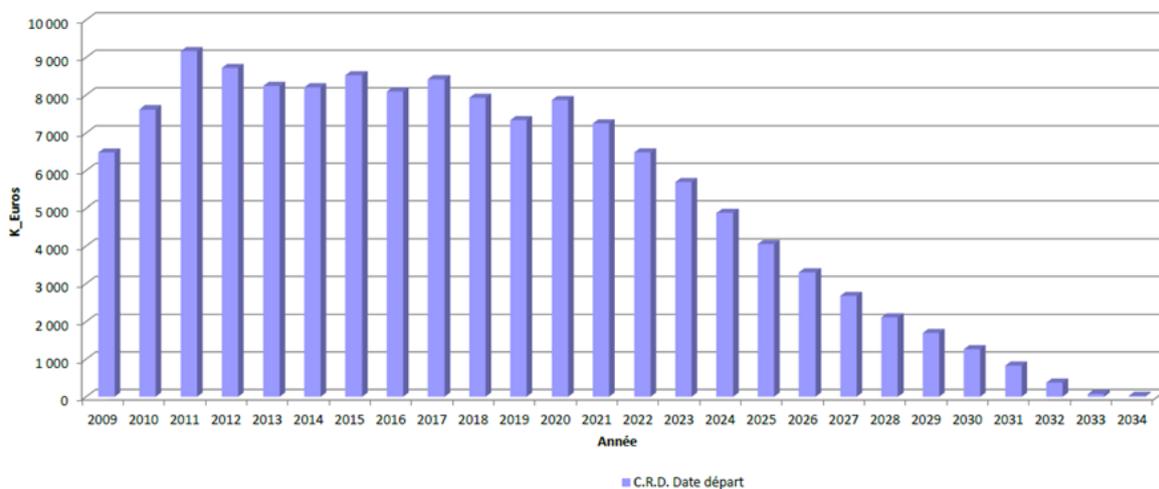
Analyse au 31/12/2009

GLOBAL DETTE  
BY CONCERTALUX

## EXTINCTION DE LA DETTE

Banques : AESN BPOSTALE BPRP CA CAF CDC CE19505 CEVVL CFFL CLF DEX Budgets: PRINCIPAL

### C.R.D. Date départ



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
C.R.D. Date départ	6 481	7 623	9 171	8 721	8 244	8 206	8 527	8 095	8 421	7 928	7 344	7 865	7 257	6 485	5 694	4 887	4 058	3 300	2 675	3 300	2 675

## 2. Tendances budgétaires et grandes orientations CCPV

Comme chaque année, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur une rétrospective d'environ un mandat (Au vu des comptes administratifs 2016-2022 du Budget Général) et sur une évaluation prospective de 3 exercices (2023 à 2025).

Pour tenir compte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, la nouvelle présentation initiée depuis 2018 est reconduite cette année. Elle intègre la détermination des possibilités d'investissement de la CCPV dans les années à venir.

### Éléments de contexte sur les ressources :

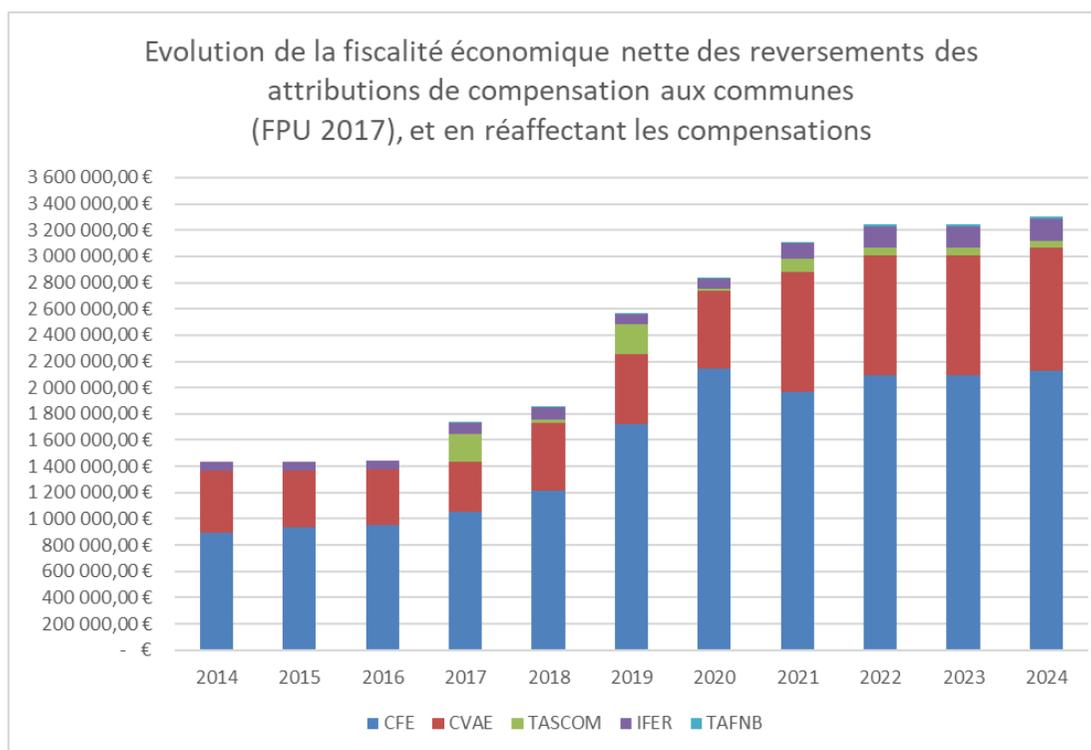
Une évolution de la fiscalité économique toujours portée par une certaine dynamique, en dépit de la réforme fiscale de la CFE :

A noter que la commercialisation fin 2022 de la zone commerciale II de Crépy en Valois devrait apporter en 2023 les premiers produits fiscaux qui en découleront (non intégrés dans la prospective par prudence).

Rappelons également que l'aménagement de la Zone d'Activité Silly-Plessis devrait démarrer en 2023, avec des commercialisations qui pourraient voir le jour en 2023-2024.

Les éléments chiffrés dont dispose la CCPV montrent que la CVAE en 2022 n'a pas été impactée par la crise sanitaire (correspond à l'année 2020 marquée par le COVID)

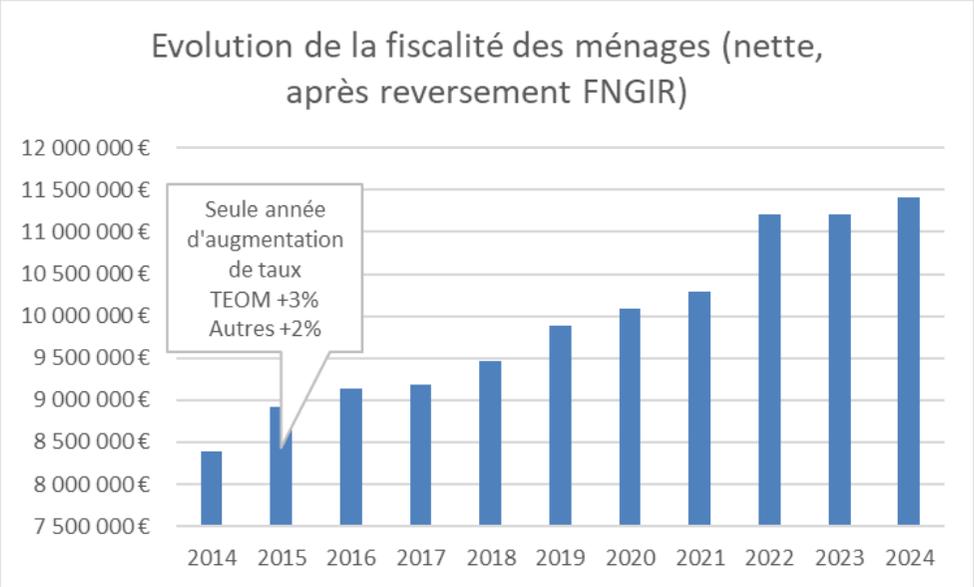
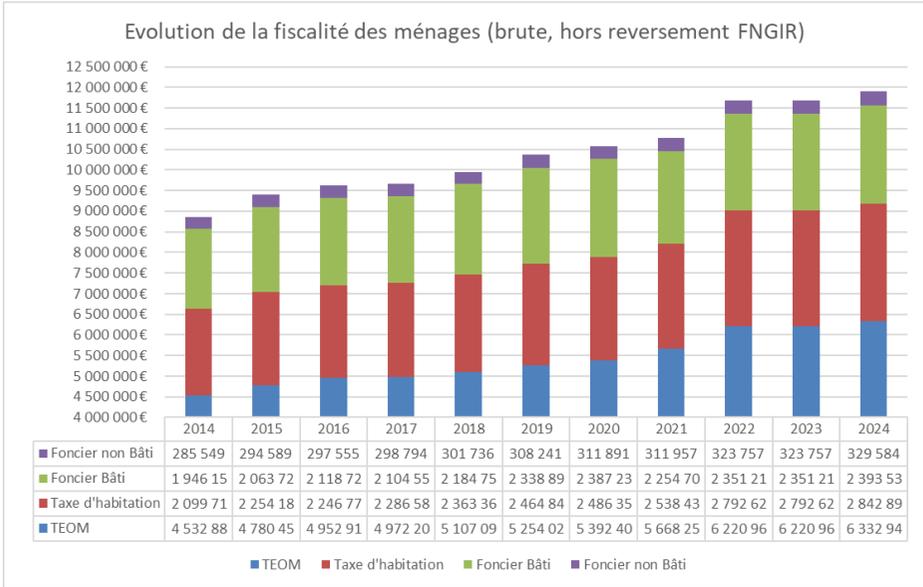
En 2023, produits fiscaux économiques reconduits à l'identique de 2022, puis estimés à + 1,8 % en 2024



**Fiscalité économique**  
**Evolution (16-22) :**  
**+ 1 798 000 €**  
**(+ 141 000 € r/ 2020)**

Des produits fiscaux issus de la fiscalité des ménages également en hausse, emmenée par la TEOM (+552 000 € en 2022 r/ à 2021), et l'effet bénéfique du remplacement de la TH par une fraction de TVA (+ 254 000 € en 2022 r/ à 2021):

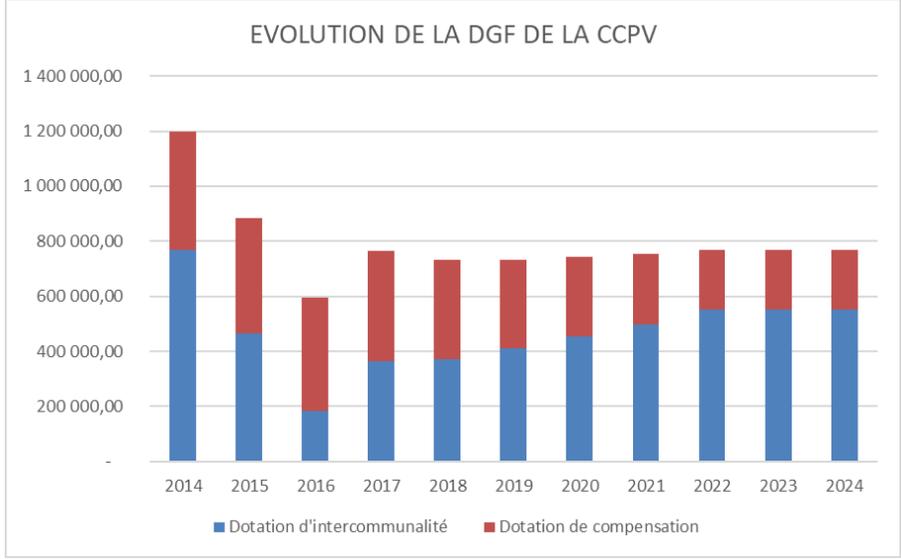
**Fiscalité des ménages**  
**Evolution (14-22) : + 2 820 000 € (+ 915 000 € r/ 2021)**



A noter que la fin des exonérations facultatives de TEOM pour les entreprises, décidée par le Conseil Communautaire en 2021 explique grandement les 552 000 € de recettes supplémentaires issues de cette taxe en 2022.

Cette recette étant pérenne, elle est reconduite à l'identique en 2023, puis la simulation augmente les produits fiscaux de + 1,8% à compter de 2024.

**Une DGF stabilisée à 768 000 €**



## **Stratégie évoquée lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 :**

Lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, le Président a indiqué qu'une étude poussée de l'évolution des ressources fiscales de la collectivité avait été menée afin de déterminer l'impact tendanciel des dernières réformes mises en place par l'Etat dans le domaine (suppression progressive de la Taxe d'Habitation et réforme de la Contribution Foncière des Entreprises).

Après deux années de mise en œuvre, la tendance est favorable puisque la compensation mise en place pour prendre en charge la baisse de CFE a permis de garantir le produit perçu avant réforme en montant, tandis que le produit de TVA versé à la CCPV pour compenser la disparition de la TH a connu une progression de 2,8 % en 2021 et de 9,26 % en 2022, permettant largement de prolonger la dynamique habituelle de ces seules deux taxes.

Si on y ajoute l'envolée significative des produits de TEOM en 2022 (+11,32%), suite notamment à la fin des exonérations facultatives mises en place jusque-là pour certaines entreprises, et des dynamiques soutenues sur les produits d'IFER (+10,42 %), la CCPV gagne en une seule année 1 226 000 € de recettes fiscales supplémentaires (toutes taxes confondues) qui présentent un caractère de pérennité pour les années à venir.

De quoi donc envisager les années qui arrivent avec une certaine sérénité, même s'il faut rester attentif sur la disparition annoncée en 2 ans de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), qui devrait elle aussi donner lieu à une compensation de TVA. Cette taxe apporte en effet à elle seule 2 600 000 € de produit fiscal à la CCPV, avec un niveau de progression annuel moyen de 4 % au cours des 5 dernières années.

En dépit de ces bonnes nouvelles, il a été fait état de la problématique rencontrée sur l'envolée des prix de l'énergie qui génère pour le seul centre aquatique un surcoût en 2023 de l'ordre de 400 000 €, renchérissant de 40 % le coût annuel habituel de cet équipement pour la collectivité (Coût habituel de 1 000 000 € intégrant les remboursements d'emprunts, la dotation au délégataire, l'accès gratuit aux scolaires et associations, et les coûts de transport des élèves). Les coûts d'entretien et de renouvellement demeurent en sus, un effort de rattrapage ayant été engagé depuis deux ans.

<b>Dépenses spécifiques d'entretien du Centre Aquatique</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>2019</b>	<b>3 867 €</b>	<b>50 755 €</b>	<b>54 622 €</b>
<b>2020</b>	<b>5 640 €</b>	<b>0</b>	<b>5 640 €</b>
<b>2021</b>	<b>64 136 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>65 636 €</b>
<b>2022</b>	<b>51 070 €</b>	<b>26 557 €</b>	<b>77 627 €</b>
<b>2023 (prévisionnel) (dont 280 000 € affectés à la résolution du problème d'eau chaude sanitaire)</b>	<b>90 935 €</b>	<b>540 000 €</b>	<b>630 935 €</b>

Confortées par la situation saine du moment (rappelons que le CA 2022 fait état d'un excédent de 5 478 958,23 €), et des perspectives d'avenir qui confortent l'autonomie financière de la CCPV, les demandes formulées par les services et leurs Vice-présidents lors d'une présentation spécialement organisée, ont été intégrées au Pré-BP 2023 et servent donc de base à l'élaboration de la prospective qui va suivre.

A noter donc que la stratégie financière qui en découle permet :

- De conforter en 2023 l'effort de rattrapage impulsé sur les deux exercices précédents en termes d'entretien des bâtiments intercommunaux, et notamment sur le Centre Aquatique du Valois,
- Procéder en 2023 à des acquisitions foncières en zone d'activité de la Commune de Crépy en Valois pour y installer une nouvelle déchetterie, une recyclerie et un Centre Technique Intercommunal,
- Engager un processus de rénovation d'ampleur des voiries des zones d'activité intercommunales, qui réclament urgemment des renforcements et aménagements,
- Engager de nouvelles politiques qui permettent d'atteindre à terme les objectifs que s'est assignées la Communauté de Communes par le passé et au regard du Projet de Territoire qui sera prochainement finalisé (développement économique de qualité, nouvelles actions en matière de Tourisme, premières actions du PCAET, entretien des rivières, renforcement de la mobilité, création d'un programme local de l'habitat, lancement du projet de parcours de sculptures monumentales).

A noter également que l'année 2023 constituera la première année de mise en œuvre de la nouvelle compétence « Eau Potable » de la CCPV. Bien que cette nouvelle compétence soit gérée par le biais d'un budget annexe dédié, équilibré par les redevances perçues sur l'utilisateur, il constitue un enjeu majeur en termes de sécurisation de l'approvisionnement et d'amélioration de la qualité de l'eau potable pour l'ensemble de notre territoire.

A compter de 2024, les objectifs inclus dans la simulation de cette prospective demeurent :

- Prévoir une Capacité d'Autofinancement Brute (= produits de gestion - (charges de gestion + charges financières et exceptionnelles) de la section de fonctionnement) capable de financer a minima le remboursement du capital de la dette de l'exercice (*la situation financière permet d'obtenir le double en l'état de la simulation*).
- La CAF Nette (CAF Brute - remboursement du capital annuel de la dette) met la CCPV en capacité d'investir sans recourir à l'emprunt ni solliciter le fonds de roulement (*les CAF Nettes 2024 et 2025 sont envisagées à hauteur de 1 000 000 € dans la simulation*)
- Par ailleurs, le recours à l'emprunt de la CCPV ne sera utilisé que si nécessaire et prioritairement pour des investissements productifs, à savoir qui permettraient par des ressources fiscales à venir qu'ils induisent, de renforcer l'autonomie financière de la CCPV. 2023 prévoit un emprunt de 855 000 € pour des acquisitions foncières liées à l'installation d'une nouvelle déchetterie, d'une recyclerie et d'un Centre Technique Intercommunal, et la requalification de la rue Gustave Eiffel en Zone d'activité de Crépy en Valois.

Les investissements d'entretien et de renouvellement traditionnels devraient donc toujours être financés par de l'autofinancement, ou en sollicitant le fonds de roulement, dans la mesure où cette possibilité est offerte d'un point de vue budgétaire.

La prospective financière établie dans les simulations qui suivent tente donc de concilier ces éléments.

## Détermination des perspectives financières

### En section de fonctionnement

**1<sup>er</sup> indicateur** : Appréciation de l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement s'apprécie par soustraction des charges de gestion aux produits de gestion, pour chaque exercice concerné.

⇒ Les produits de gestion sont composés des éléments suivants :

- Les ressources fiscales (chap 73),
- Les ressources d'exploitation (Chap 13 : remboursements maladie, reprise du verre ; Chap 70, tickets concerts, locations instruments, remboursement communes tracés, bornes, . ; Chap 75 loyers CAT et CSR, Chap 77 Remboursement d'assurance)
- Les dotations et participation (chap 74, DGF, Versement mobilité, contrat ruralité, compensation des réformes fiscales, FCTVA sur dép fonctionnement éligibles)
- On y retranche la fiscalité reversée (Chap 014, les attributions de compensation que la CCPV verse aux communes et le FNGIR pour lequel la CCPV est contributrice, la part automatique du Pacte Financier)

⇒ Les charges de gestion comprennent :

- Les charges à caractère général (chap 11 : collecte et traitement des OM, études, entretien des bâtiments, prestations de service diverses, fournitures, transport Centre Aquatique, ...)
- Les charges de personnels (chap 12)
- Les contributions et subventions aux organismes extérieurs (Chap 65 : SDIS, SMDO, Subventions associations)

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PRODUITS DE GESTION (1) DONT	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	17 764 086,00 €	18 022 181,01 €	18 387 151,94 €
Ressources fiscales propres	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	19 917 645,00 €	20 276 162,61 €	20 641 133,54 €
Ressources d'exploitation	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	334 040,00 €	334 040,00 €	334 040,00 €
Dotations et participations	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 277 315,00 €	4 277 315,00 €	4 277 315,00 €
Fiscalité reversée	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 764 914,00 €	- 6 865 336,60 €	- 6 865 336,60 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 750 397,14 €	15 926 644,42 €	16 140 835,42 €
Charges à caractère général	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	7 727 324,14 €	7 495 504,42 €	7 630 423,50 €
Charges de personnel	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 831 140,00 €	2 831 140,00 €	2 910 411,92 €
Subventions de fonctionnement	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 191 933,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €
Autres charges de fonctionnement		- €								- €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	13 688,86 €	2 095 536,59 €	2 246 316,52 €

L'évolution constatée des produits et charges de gestion sur les Comptes Administratifs 2016-2022 est reprise dans le tableau ci-dessus (en orange). Des pourcentages d'évolution ont été dégagés et permettent d'apprécier les années à venir (2023 étant calculé au réel au regard de la préparation budgétaire en cours au Pôle Finances de la CCPV)

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024
<b>EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %</b>	<b>-0,16%</b>	<b>7,44%</b>	<b>5,03%</b>	<b>8,15%</b>	<b>2,52%</b>	<b>3,36%</b>	<b>14,55%</b>	<b>-1,49%</b>	<b>1,45%</b>	<b>2,03%</b>
Ressources fiscales propres	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%	-1,01%	1,80%	1,80%
<b>EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %</b>	<b>-1,27%</b>	<b>8,10%</b>	<b>9,47%</b>	<b>-3,55%</b>	<b>3,52%</b>	<b>9,45%</b>	<b>5,20%</b>	<b>33,21%</b>	<b>-10,27%</b>	<b>1,34%</b>
Charges à caractère général	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	28,34%	-3,00%	1,80%
Charges de personnel	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	13,18%	0,00%	2,80%

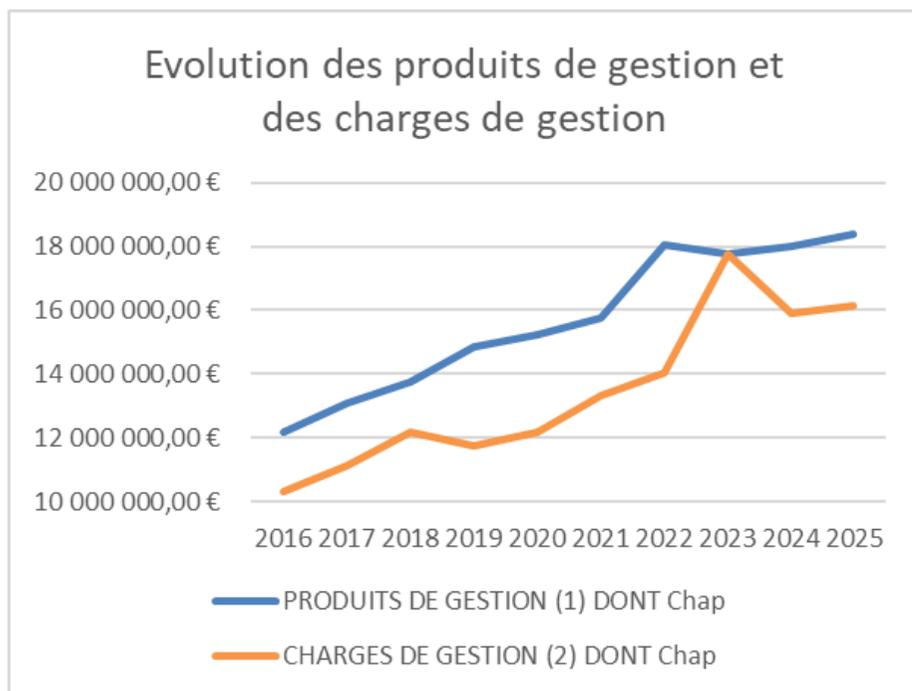
**Les charges à caractère général** progressent de 28% (+ 1 700 000 €) en 2023 de CA à BP (mais +2,8 % de BP 2022 à BP 2023). L'évolution évoquée de CA à BP est donc une nouvelle fois liée un effet de réinscription de crédits d'opérations non réalisées ou partiellement réalisées sur l'exercice antérieur :

- Crédits de réinscription :
  - o 616 000 € de réinscriptions d'actions qui n'ont pas connu un début d'exécution comptable en 2022 :
    - Etude plan de mobilité (90 000 €)

- Travaux d'entretien Grivette et Ru (72 000 €)
- Maintenances et entretiens divers sur bâtiments (55 000 €)
- Maintenances diverses (54 000 €)
- Etude Pôle d'Echange Multimodal (50 000 €)
- Etude éventuelle zone d'activité (50 000 €)
- Formations diverses (37 000 €)
- Bureau d'étude tertiaire bâtiments (28 000€)
- Destruction hangar à Boissy Lévignen (25 000 €)
- Rencontres économiques du Valois (20 000 €)
- Prospections économiques (15 000 €)
- Dossier technique amiante des bâtiments (15 000 €)
- Création agenda accessibilité (15 000 €)
- Prestation de communication (13 600 €)
- Bureau d'étude pour contrat d'entretien de chaufferie (11 200 €)
- Coupes d'arbres voie verte (10 000 €)
- Intérêts prévisionnels sur ligne de trésorerie (10 000 €)
- Actions PCAET (9 000 €)
- ....
- 236 000 € de réinscriptions d'actions qui ont connu un début d'exécution comptable en 2022 :
  - Etude de zonage d'assainissement (55 300 €)
  - Etude de ruissellement (52 740 €)
  - Solde enveloppe 2022 Parcours de Sculptures (50 000 €)
  - Etude Plan Local de l'Habitat (49 540 €)
  - Etude transfert de compétence Eau Potable (28 488 €)

**Les charges de personnels** progressent quant à elles de 13,18 % en 2023 de CA à BP (+ 330 000 €), en lien avec :

- L'Ingénieure Eau et son assistante, la Responsable du Pôle Technique et son assistante, le Responsable du Pôle Juridique, et la Chargée de Mission Développement Economique sont désormais budgétisées sur une année complète (année partielle en 2022),
- Un chargé de communication supplémentaire est également prévu suite à l'accord du Conseil Communautaire du 15 décembre (mais ne sera recruté qu'en fonction du besoin)
- Glissement vieillesse et technicité (revalorisation automatique des carrières)
- 70 000 € de provision pour aléas



On constate que l'effet ciseau (charges de gestion qui progressent plus vite que les produits de gestion) s'inverse significativement à partir de 2019 alors qu'il s'accroît sur les années précédentes.

En 2022, les produits de gestion ont progressés nettement plus fort que les charges de gestion en lien avec la dynamique importante des produits fiscaux.

En 2023, les charges à caractère général sont en hausse notable comme évoqué précédemment, en lien avec l'effet de rattrapage.

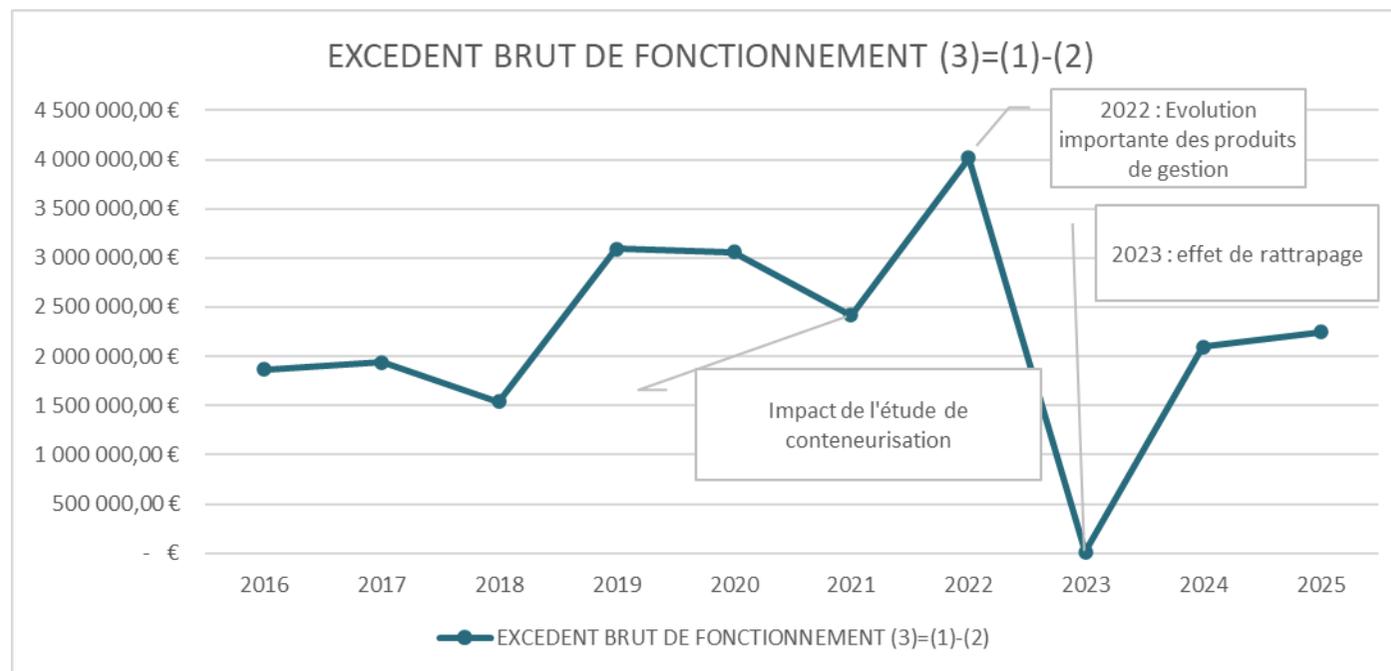
Dès 2024, le niveau reste élevé mais permet largement d'atteindre l'objectif de CAF Brute capable de supporter le capital de la dette de l'exercice.

S'agissant des bases fiscales, les simulations sont réalisées de la manière suivante pour intégrer une certaine prudence :

- 2023 : Reconduction du produit fiscal identique au perçu en 2022 (taxes ménages (y compris TEOM) et entreprises),
- 2024 et 2025 : augmentation prudente du produit fiscal global de +1,8% chaque année

Les autres composantes des produits de gestion (DGF, subventions de fonctionnement, etc) sont calculées au réel pour 2023, et la DGF est reconduite à l'identique de 2022 sur les années suivantes.

Ces simulations permettent d'apprécier l'évolution suivante de l'excédent brut de fonctionnement (Produits de gestion – charges de gestion) :



Hormis 2023 qui souffre d'un effet de rattrapage important, l'excédent brut de fonctionnement envisagé sur 2024 et 2025 est d'un niveau semblable aux années antérieures malgré une stabilisation des charges de gestion à un niveau élevé, ce qui montre que l'évolution des charges et de gestion est largement compensée par l'évolution naturelle des produits de gestion.

## **2<sup>ème</sup> indicateur : la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)**

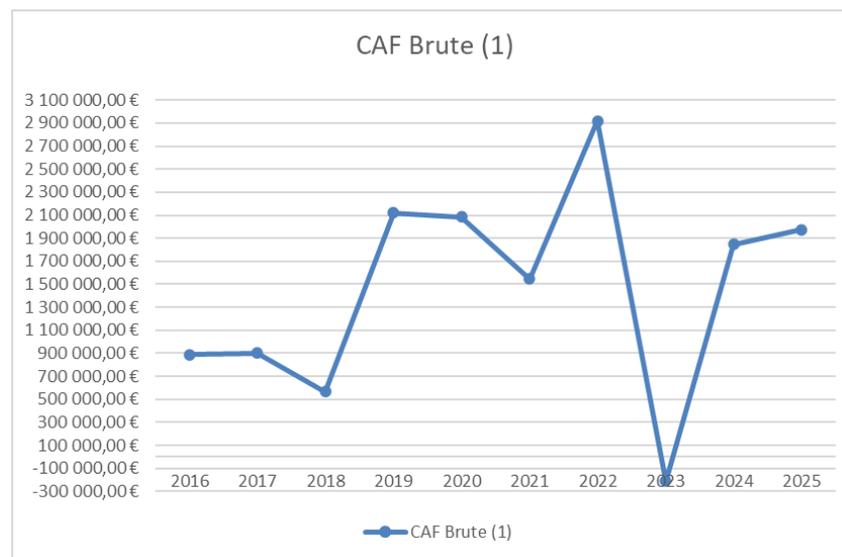
L'évolution de ces excédents bruts de fonctionnement doit être corrigée par la déduction de charges financières (chap 66 intérêts d'emprunt de l'exercice) et de charges exceptionnelles (Chap 67 ; subvention d'équilibre pour le Centre Aquatique, Subvention d'équilibre aux budgets annexes), afin de déterminer un indicateur important de cette prospective : la Capacité d'Autofinancement Brute.

CAF BRUTE PREVISIONNELLE	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	13 688,86 €	2 095 536,59 €	2 246 316,52 €
Charges financières (4)	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 225 000,00 €	- 247 000,00 €	- 269 000,00 €
Charges exceptionnelles (5)	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 872 809,96 €	- 1 100,00 €	- 1 100,00 €	- 1 100,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	- 212 411,14 €	1 847 436,59 €	1 976 216,52 €
en % des produits de gestion	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	-1,20%	10,25%	10,75%

La capacité d'autofinancement brute de la CCPV avait nettement progressé en 2019 et 2020 suite notamment à la perception de ressources fiscales nouvelles issues du milieu économique.

L'effet de l'effort d'entretien du patrimoine intercommunal engagé en 2021 et en 2022 a été largement couvert par la progression des produits de gestion, la CAF Brute atteignant un record à fin 2022 à 2 900 000 €. A noter toutefois qu'une part conséquente des dépenses de fonctionnement de 2022 doit faire l'objet d'un report en 2023, faute d'avoir pu réaliser l'intégralité des opérations envisagées, dégradant significativement la CAF Brute sur cet exercice. Cela est sans incidence majeure, la CCPV comptant prélever sur son fonds de roulement conséquent pour y faire face.

A compter de 2024, la CAF Brute se rétablit à hauteur de 1 900 000 € permettant de couvrir très largement le remboursement du capital de la dette de l'exercice (en simulant une réduction des charges à caractère général de - 3% (pour couvrir l'effet de non réalisation qui sera constaté au Compte Administratif), et en stabilisant à +0,00 % les dépenses de personnel par rapport au BP 2023).



Il est à noter que cette orientation significativement positive dès 2024 est calculée sur une évolution des produits de gestion simulée sans doute en deçà de ce que sera concrètement cette évolution, ne serait-ce que parce que l'évolution automatique des bases fiscales de 2023 de 7,1% n'est pas prise en compte (le produit fiscal 2022 est reconduit à l'identique en 2023) et parce que des produits fiscaux nouveaux, issus notamment de l'ouverture de la zone commerciale 2 de Crépy en Valois, ne sont pas estimés non plus.

L'évolution de la CAF Brute devrait donc être au réel d'une ampleur supérieure à celle qui est estimée.

Il est important de souligner que c'est la CAF Brute qui détermine les capacités de la collectivité à emprunter (si l'opération Encours de dette / CAF brute donne un résultat supérieur à 10 ans plus de trois ans de suite, un seuil d'alerte est franchi et les banques consentent moins volontiers les emprunts).

S'agissant des conditions imposées à la simulation, hormis 2023 où la CAF brute est significativement impactée par l'effet de rattrapage, la capacité de désendettement retourne dès 2024 à des niveaux inférieurs à 5 ans, confortant la situation observée depuis les 4 dernières années :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Capacité de désendettement en années (dette)	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	-	30,8	3,1	2,5

Il est donc à présent proposé d'apprécier l'évolution de la section d'investissement.

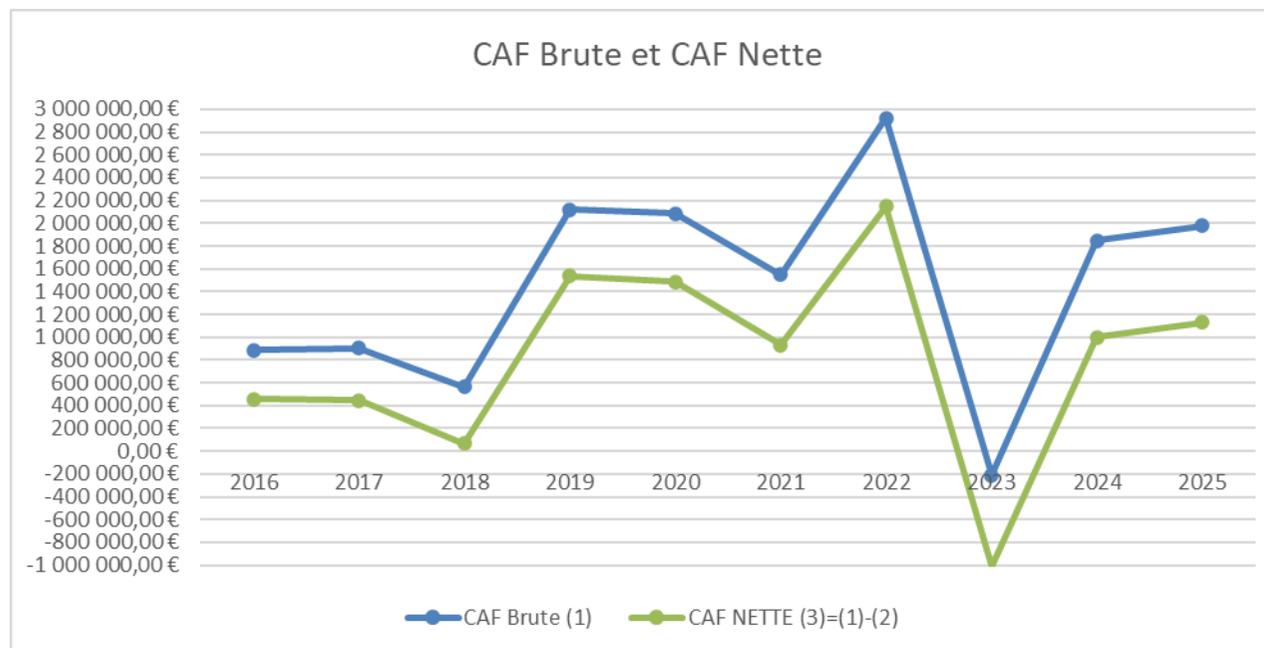
## En section d'investissement

La Capacité d'Autofinancement Brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette de l'exercice de la collectivité.

Une fois cette dette de l'exercice prise en charge, la CAF Nette qui en résulte détermine la capacité de la CCPV à investir sur ses fonds propres, sans recours à l'emprunt et sans impacter le fonds de roulement.

### 3<sup>ème</sup> indicateur : la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette)

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF Brute (1)	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	- 212 411,14 €	1 847 436,59 €	1 976 216,52 €
Remboursement capital emprunts (2)	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	795 800,00 €	846 000,00 €	846 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	- 1 008 211,14 €	1 001 436,59 €	1 130 216,52 €



Depuis 2019 et jusqu'à 2021, la CAF nette oscillait à des niveaux compris entre 935 000 € et 1 500 000 € suite à la rentrée des ressources fiscales économiques nouvelles. L'année 2022 connaît une accentuation significative à 2 047 000 € liée au double effet que constituent l'augmentation importante des produits fiscaux et la non réalisation d'ampleur un certain nombre de dépenses de fonctionnement, ce qui renchérit de manière importante le fonds de roulement.

La CAF nette s'annonce négative en 2023 à - 1 000 000 €, suite à la réinscription de dépenses initialement prévues en 2022, sans toutefois avoir de conséquences pérennes puisqu'il est prévu d'y faire face en ponctionnant de quoi faire face dans le fonds de roulement.

**Concrètement, cela signifie que la CCPV financera en 2023 le remboursement de l'annuité du Capital de la dette en puisant partiellement dans son fonds de roulement, et fera de même pour financer ses nouveaux investissements qui profiteront par ailleurs d'un emprunt limité de 855 000 € (qui ne serait réalisé qu'en fonction du besoin à déterminer après la notification des bases fiscales 2023).**

A noter que la progression de la CAF nette revient à un niveau appréciable de 1 000 000 € en 2024 et 2025 (en limitant les charges à caractère général à -3% et les charges de personnels à +0,00% par rapport au BP 2023 pour compenser l'effet de non réalisation qui sera constaté au CA 2023).

#### **4<sup>ème</sup> indicateur : Investissements réalisés et capacité d'investissement à venir**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	- 1 008 211,14 €	1 001 436,59 €	1 130 216,52 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	4 652 095,37 €	750 000,00 €	750 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (€	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	1 171 440,34 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Au cours des 7 derniers exercices, la CCPV a dû faire face à deux types de dépenses d'investissement :

- Les dépenses d'équipement qui lui sont propres (Chap 20 + 21 +23 : travaux de réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval, réalisation de la voie verte, travaux d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, réalisation de l'Etude SCoT, renouvellement des conteneurs à déchets, réhabilitation extension du gymnase de Betz) pour un coût annuel moyen brut (hors FCTVA et subventions) de 1 440 000 € TTC (période 2016 à 2022).
- Les subventions d'équipement versées par la CCPV (Chap 204). La CCPV était liée par convention au Département de l'Oise pour participer aux réhabilitations des collèges implantés sur son territoire. La dépense correspondante était de 286 000 € par an, financée chaque année depuis 2005 sur ses fonds propres. Cette convention a pris fin au terme de l'exercice 2019, donnant à la CCPV à compter de 2020 une capacité d'investissement augmentée.

En 2023, restent sur cette ligne :

- 541 000 € de subvention à reverser au Budget Annexe de la ZA de Crépy en Valois
- 494 000 € de fonds de concours du Pacte Financier orientés vers les communes (dont 344 000 € de restes à réaliser)
- **112 000 € affectés au nouveau délégataire Equalia pour un investissement nouveau prévu sur le Centre Aquatique pour en renforcer l'attractivité (deuxième et dernière part)**

Pour 2023, les dépenses d'équipements brutes (hors déduction des subventions et FCTVA) sont inscrites à hauteur de 4 652 000 € TTC, soit d'un niveau très important. Ils intègrent notamment :

- 1 345 000 € pour la requalification de la Rue Gustave Eiffel, intégrant 25 000 € d'aménagements provisoires et 50 000 € de maîtrise d'œuvre pour une nouvelle desserte le long du Bois de Tillet

- 777 000 € de travaux sur patrimoine CCPV (Hôtel Communautaire, gymnases, mise en place de totems, remplacement d'éclairages,...)
- 650 000 € d'acquisitions foncière pour la recyclerie, la déchetterie et le Centre Technique Intercommunal
- 226 000 € de travaux d'aménagement de berges de la Grivette
- 192 000 € de maîtrise d'œuvre pour des travaux pôle gare sur la Commune de Crépy en Valois,
- 150 000 € de maîtrise d'œuvre pour la création d'une recyclerie,
- 131 000 € de travaux de voirie en zone d'activité
- 97 000 € pour le développement de 3 sites touristiques (type cabane d'architecte, sculptures) et la création d'un parcours pédestre CCRV/CCLLO
- 90 000 € de contenants pour les ordures ménagères, verre, et tri hors foyers
- 77 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour création d'un Centre Technique Intercommunal,
- 61 000 € de logiciel pour les ressources humaines,
- 60 000 € pour l'acquisition / remplacement de 3 véhicules sur les services techniques,
- 50 000 € d'outils informatiques pour l'Hôtel Communautaire (wifi, serveur, PC, ...)
- 50 000 € d'inspection des ouvrages d'art de la voie verte,
- 45 000 € de travaux en faveur de la mobilité douce
- 40 000 € pour la restauration de la continuité écologique de la Grivette,
- 35 000 € pour remplacements des panneaux CCPV d'entrées de communes,
- 33 000 € d'équipements sportifs divers pour les gymnases,
- 25 000 € pour une réfection de clôture de bassins d'infiltration en zone d'activité de Nanteuil le Haudouin,
- 20 000 € d'aménagement d'espace à l'Hôtel Communautaire,
- 20 000 € de travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage,
- 13 000 € de matériel pour le Service d'Aide aux Communes

#### A compter de 2024 :

- Un crédit de 750 000 € est intégré à la prospective pour les dépenses d'équipement pour faire face aux besoins courants de l'EPCI (Etudes d'investissement, amélioration des bâtiments et équipements publics (centre aquatique, gymnase, équipements des ZA), renouvellement de véhicules, mobilier, informatique) et couvrir les opérations faisant l'objet d'une pluriannualité,
- Un crédit de 250 000 € est prévu chaque année dans les subventions d'équipement versées par la CCPV pour alimenter les fonds de concours du Pacte Financier.

Si d'autres dépenses d'investissement étaient envisagées, les reliquats à la charge de la CCPV (après déduction des subventions) seraient financés :

- Par autofinancement, si la CAF nette s'avérait meilleure qu'attendue dans ces simulations (ce qui est vraisemblable compte tenu du fait que les ressources fiscales prises en compte pour ces simulations sont estimées de manière très prudentes),
- Par l'emprunt, si le Conseil Communautaire autorisait d'y recourir, notamment pour financer des investissements productifs,
- Par sollicitation du fonds de roulement,

#### 5<sup>ème</sup> indicateur : Mise en relation de la CAF Nette et des recettes d'investissement au regard des dépenses d'investissement, et impact sur le fonds de roulement

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régie)	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	4 652 095,37 €	750 000,00 €	750 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (€)	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	1 171 440,34 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6-7)	797 335,96 €	164 573,35 €	1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	4 108 337,15 €	334 466,59 €	463 246,52 €
Emprunts nouveaux	713 000,00 €	- €	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	855 475,00 €	- €	0,00 €
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement</b>	<b>- 84 335,96 €</b>	<b>- 164 573,35 €</b>	<b>- 658 243,21 €</b>	<b>911 345,29 €</b>	<b>865 167,55 €</b>	<b>1 243 295,73 €</b>	<b>1 376 649,62 €</b>	<b>- 3 252 862,15 €</b>	<b>334 466,59 €</b>	<b>463 246,52 €</b>
<b>Fonds de roulement au Compte administratif</b>	<b>1 879 822,09 €</b>	<b>1 740 743,25 €</b>	<b>1 082 500,04 €</b>	<b>1 993 845,33 €</b>	<b>2 859 012,88 €</b>	<b>4 102 308,61 €</b>	<b>5 478 958,23 €</b>	<b>2 226 096,08 €</b>	<b>2 560 562,67 €</b>	<b>3 023 809,20 €</b>
<b>Evolution de la dette financière</b>	<b>280 567,53 €</b>	<b>- 454 648,04 €</b>	<b>286 271,08 €</b>	<b>- 582 180,94 €</b>	<b>597 557,49 €</b>	<b>509 060,01 €</b>	<b>- 770 744,95 €</b>	<b>59 675,00 €</b>	<b>- 846 000,00 €</b>	<b>- 846 000,00 €</b>
Dette financière au 31 décembre	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	6 545 085,94 €	5 699 085,94 €	4 853 085,94 €
Capacité de désendettement en années (dette/CAF nette)	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	30,8	3,1	2,5

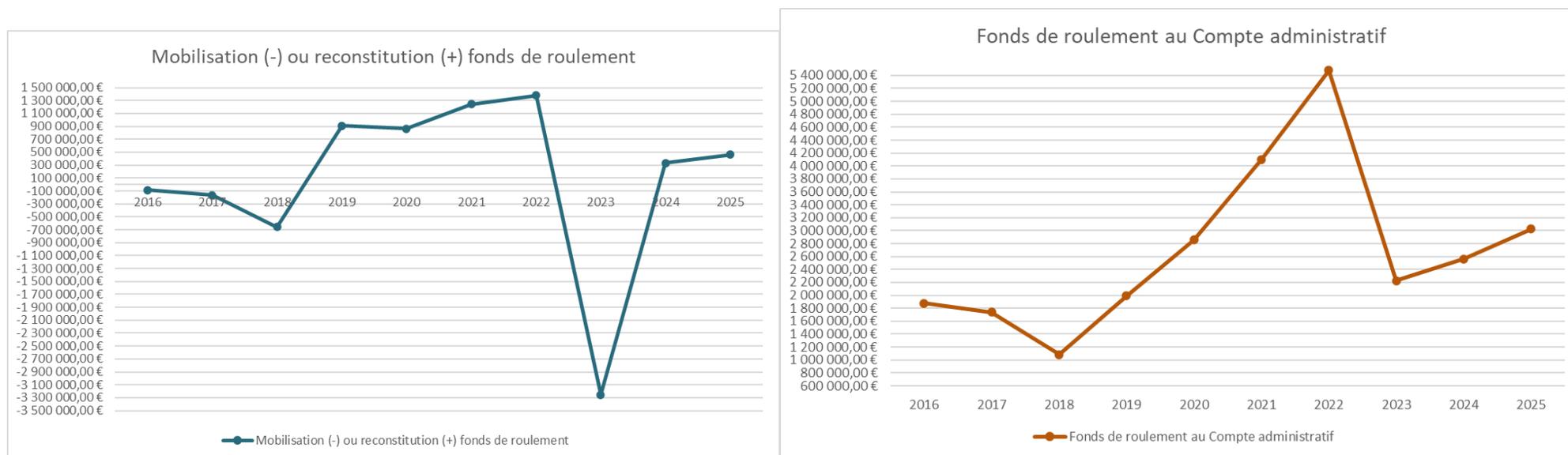
De 2014 à 2018, la CAF nette associée aux recettes d'investissement que constituent le FCTVA et les subventions n'ont pas suffi à couvrir les dépenses d'investissement (besoin de financement supplémentaire cumulé de 4 184 000 €, soit 837 000 € / an sur la période). Ce fut pour la première fois l'inverse en 2019 (+911 000 €) et cela s'est confirmé sur les 3 années suivantes en s'amplifiant (+865 000 € en 2020, + 1 243 000 € en 2021, + 1 376 000 € en 2022).

A noter toutefois qu'en 2021, le fonds de roulement s'est renforcé de 1 243 000 € grâce à la réalisation d'un emprunt de 1 120 000 € (620 000 € pour les conteneurs et actualisation de l'emprunt du gymnase de Betz à 500 000 €). En neutralisant cet emprunt, le fonds de roulement aurait tout de même progressé de 123 000 €, ce qui tend à démontrer que depuis 2019, les ressources propres de la CCPV progressent plus vite en valeur que ses dépenses, en dépit de l'effort conséquent de rattrapage (d'entretien, de remise en état, et de développement) mis en œuvre par la CCPV.

**Ainsi, le fonds de roulement du Budget principal de la CCPV aura passé de 1 082 000 € à fin 2018 à 5 479 000 € à fin 2022 (+ 4 397 000 €).**

Au niveau de ce DOB, le niveau de reprise sur 2023 des actions entreprises et non réalisées en 2022, allié aux opérations nouvelles de l'exercice devraient impacter le fonds de roulement de 3 252 000 €, le ramenant à 2 226 000 € (objectif généralement visé à chaque DOB).

Pour les deux années suivantes, le fonds de roulement devrait s'enrichir de 300 000 € à 500 000 € par an pour se stabiliser autour des 3 000 000 €, sachant une nouvelle fois que cette estimation n'inclut pas la revalorisation automatique des bases en 2023 (qui rappelle le sera de 7 % en 2023) et l'arrivée de nouvelles recettes fiscales liées à la mise en exploitation de la Zone Commerciale 2 de la Commune de Crépy en Valois.



**S'agissant de la dette**, on constate que sur la période allant de fin 2013 à fin 2022, l'encours de la dette est passé de 8 263 020 € à 6 485 410 €, soit -21,5 % (les emprunts nouveaux auront été sur le budget général inférieurs aux remboursements en capital des dettes contractées antérieurement). L'encours progresse marginalement en 2023 par la programmation d'un emprunt de 855 000 € qui dépasse de 60 000 € le remboursement du capital de la dette de l'année.

Pour rappel, les emprunts sur la période sont les suivants :

- 2015 : Emprunt de 812 000 € / 335 000 € de refinancement de dette ; le solde pour 271 000 € pour l'Hôtel Communautaire et 206 000 € pour le Gymnase Nerval
- 2016 : Emprunt de 713 000 € pour la voie verte
- 2018 : Emprunt de 781 250 € pour l'achat des conteneurs
- 2021 : Emprunt de 620 000 € pour l'achat des conteneurs (2<sup>ème</sup> phase), Emprunt de 500 000 € pour la réhabilitation du Gymnase de Betz

- 2023 : Emprunt inscrit de 855 000 € pour les acquisitions foncières relatives à la recyclerie, déchetterie, CTI (total de 465 000 €) et pour la requalification de la rue Gustave Eiffel en zone d'activité de Crépy en Valois (390 000 €)

Ainsi, à fin 2022 la CCPV dispose :

- d'un fonds de roulement record de 5 478 000 €,
- d'un encours de dette de 6 485 410 €
- d'une capacité à envisager de maintenir a minima une CAF nette à hauteur de 1 000 000 € à compter de 2024.

Ces perspectives montrent que l'effort réclamé en 2021, 2022, et 2023, et qui se révèle par une augmentation significative des charges, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, n'est pas de nature à obérer les capacités d'investissement à venir de la CCPV, surtout si ces dépenses présentent un caractère ponctuel et non pérenne (ce qui paraît vraisemblable puisqu'il s'agit d'un rattrapage).

Attention toutefois en ce début 2023 à ne pas surcalibrer cet effort car la CCPV n'a pas l'entière lisibilité sur les dépenses nouvelles qui seront les siennes dans les années à venir et qui pourraient avoir un caractère de pérennité (débat à venir sur la mobilité, sur le Contrat de relance pour la transition écologique / PCAET, impacts d'un nouveau Projet de Territoire avec la déclinaison des actions qui en découleront, ...).

Rappelons également que cette prospective table sur une estimation très prudente de l'évolution des bases fiscales (+0,00 % en 2023, +1,8 % en 2024, +1,8% en 2025) qui est en deçà des évolutions constatées au cours des dernières années (plutôt de l'ordre de + 3%/an en moyenne). Les opérations en cours en matière de développement économique (Mise en service du Centre de recherche Kubota, extension de la Zone commerciale de Crépy en Valois, Aménagement de la Zone d'activité de Silly Plessis) devraient en effet permettre de conforter ces estimations, ce qui sera de nature à augmenter les marges de manœuvre de la CCPV.

Rappelons enfin que le fonds de roulement record dont dispose la CCPV (5 478 000 €) permet toujours d'appréhender avec sérénité l'avenir, ne serait-ce que par cette capacité de mobilisation de financement propre qu'il offre pour faire face à des implications financières ambitieuses.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** l'article L. 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, d'un débat sur les orientations générales de celui-ci pour les établissements publics administratifs qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;

**CONSIDERANT** que le Président a présenté les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités des Budgets à venir, aux différents Conseillers Communautaires ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Communautaire a été invité à en débattre.

**DELIBERE**

**PREND ACTE** que le débat sur les orientations du budget 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est tenu.

## Annexe 1 : Information sur les effectifs de l'exercice 2022

### I - Structure des effectifs

STRUCTURE DES EFFECTIFS	Année 2022 (Effectif au 31/12/2022)		Année 2021 (Effectif au 31/12/2021)		Année 2020 (Effectif au 31/12/2020)	
	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%	Nombre d'agents	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	29	%	31	63%	29	73%
Agents permanents contractuels de droit public (vacance d'emploi, agents de catégorie A...)	18	%	13	27%	9	23%
Agents non permanents contractuels de droit public (contrats de projets, remplaçants, accroissement temporaire d'activité...)	5	%	4	8%	1	2%
Salarié contractuel de droit privé (Budget SPANC)	1	%	1	2%	1	2%
<b>Soit effectif total tous statuts confondus</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>	<b>100%</b>
<u>Pour information</u>						
Fonctionnaires titulaires détachés auprès de Vert Marine/Equalia (uniquement cotisations CNRACL)	3		3		4	
Fonctionnaires titulaires en mise en disponibilité	2		2		5	

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2022 et 2021 s'explique comme suit :

- + 3 agents supplémentaires remplaçant des agents absents ou en renfort provisoire
- + L'arrivée de l'assistante administrative du pôle eau et assainissement collectif en octobre 2022 pour 2 ans
- + L'arrivée de 3 agents sur l'office de tourisme en mars 2022
- 3 postes non pourvus au 31 décembre 2022 :
  - Responsable du pôle technique (arrivé en janvier 2023)
  - Assistante du responsable du pôle technique (intérim à compter de janvier 2023)
  - Adjoint technique parti en octobre 2022 non remplacé

L'écart constaté du nombre d'agents entre 2021 et 2020 s'explique comme suit :

- 2 postes non pourvus au 31 décembre 2020 :
  - Responsable du pôle technique (arrivé en avril 2021)
  - Assistante du DGST (intégrée dans nos effectifs en juin 2021 – période d'intérim de mars à mai)
- + 4 agents supplémentaires remplaçant des agents absents ou en renfort provisoire
- + Le transfert d'un agent de DMV au pôle finances de la CCPV (arrivé en septembre 2021)
- + L'arrivée du conseiller numérique en décembre 2021 pour 2 ans
- + Le retour d'un agent titulaire de la collecte en avril 2021 auparavant en mise en disponibilité

STRUCTURE DETAILLEE Effectif au 31 décembre	Fonctionnaires en activité			Agents non titulaires de droit public			Agents de droit privé			TOTAL		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Filière administrative	19	19	18	11	11	6				30	30	24
Filière technique	10	10	9	8	5	3				18	15	13
Filière culturelle		1	1								1	1
Filière animation		1	1	1	1					1	2	1
<b>TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>9</b>				<b>49</b>	<b>48</b>	<b>39</b>
Technicien du SPANC							1	1	1	1	1	1
<b>TOTAL BUDGET ANNEXE DU SPANC</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Filière administrative				1						1		
Filière culturelle				2						2		
<b>TOTAL BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE T.</b>				<b>3</b>						<b>3</b>		
<b>TOTAL TOUS BUDGETS CONFONDUS</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>40</b>

Il est prévu en 2023 un effectif au 31 décembre 2023 de 55 agents réparti par filière comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL : 50 agents (dont 31 en filière administrative, 18 en filière technique et 1 en filière animation)
- BUDGET SPANC : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)
- BUDGET OFFICE DE TOURISME : 3 agents (dont 1 en filière administrative et 2 en filière culturelle)
- BUDGET EAU POTABLE : 1 salarié de droit privé (assimilé à la filière technique)

## II - Charges de personnel

DEPENSES DE PERSONNEL			
Types de dépenses	2022	2021	2020
Traitements indiciaires	1 127 464,42	1 080 315,53	985 570,15
Régime indemnitaire	505 652,22	449 872,56	370 860,39
Bonifications indiciaires	5 571,18	7 029,00	5 762,36
Heures supplémentaires payées	8 927,88	8 662,09	10 788,61
Avantages en nature	4 230,32	4 270,32	5 727,00
Charges de personnel des agents mutualisés	64 105,62	59 062,40	83 150,51
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	785 600,24	712 615,51	625 702,84
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)</b>	<b>2 501 551,88</b>	<b>2 321 827,41</b>	<b>2 087 562,86</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements &amp; les coûts de formation)</b>	<b>33 586,94</b>	<b>33 772,58</b>	<b>18 146,43</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>2 533 334,51</b>	<b>2 355 599,99</b>	<b>2 105 709,29</b>
Salaires bruts	16 206,99	16 676,86	23 220,64
Autres dépenses de personnel	21 812,35	16 113,08	21 347,51
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)</b>	<b>38 019,34</b>	<b>32 789,94</b>	<b>44 568,15</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements &amp; les coûts de formation)</b>	<b>100,00</b>	<b>0</b>	<b>2 264,37</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET SPANC</b>	<b>38 119,34</b>	<b>32 789,94</b>	<b>46 832,52</b>

DEPENSES DE PERSONNEL			
Types de dépenses	2022	2021	2020
Traitements indiciaires	49 819,39		
Régime indemnitaire	13 315,36		
Heures supplémentaires payées	387,99		
Dépenses de personnel (autres inclus dans chapitre 012)	29 251,10		
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 012)</b>	<b>92 773,84</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES (chapitre 011 tels que les frais de déplacements &amp; les coûts de formation)</b>	<b>624,80</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULÉES BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME</b>	<b>93 398,64</b>	Reprise d'activité au 1 <sup>er</sup> mars 2022	

L'écart réalisé de 179 724,47 € du chapitre 012 du budget principal entre 2021 et 2022 correspond globalement :

- + Au recrutement d'une Directrice de communication arrivé mi-novembre 2022 soit (1 mois ½)
- A la vacance de poste de 3 mois en 2022 de l'assistante administrative à la Direction des affaires culturelles
- + Au recrutement de la responsable du pôle eau potable et assainissement collectif arrivée en avril 2022 (9 mois) et de son assistante administrative arrivée en octobre 2022 (3 mois)
- + Au recrutement du conseiller numérique en décembre 2021 (11 mois en plus en 2022)
- + Au recrutement de l'agent transféré de DMV, agent d'exécution budgétaire en septembre 2021 (8 mois en plus de 2021)
- + Au recrutement d'un emploi saisonnier, accompagnatrice pour le service transport « Valois Mobil'été », en juillet 2022 (1 mois)
- + Au recrutement d'un saisonnier supplémentaire au pôle technique
- + Aux frais de recrutements de saisonniers par le biais d'une agence intérimaire au pôle technique (surcoût période d'intérim + frais de placement)

L'écart réalisé de 234 264,55 € du chapitre 012 du budget principal entre 2020 et 2021 correspond globalement :

- + Au transfert d'un agent d'exécution budgétaire en septembre 2021 provenant de DMV (4 mois)
- + Au recrutement en décembre 2021 d'un conseiller numérique (1 mois)
- + Au recrutement d'un responsable du pôle technique fin avril 2021, suite à une mutation interne sur l'emploi de chargé de mission aménagement, dédié à la nouvelle vice-présidence des services à la population en décembre 2020 (8 mois)
- + Au retour d'un agent de la collecte, en congé de mise en disponibilité, en avril 2021 (9 mois)
- + Au coût d'un agent dédié au centre de vaccination de la Ville de Crépy-en-Valois (7 mois)
- + Au coût des 3 remplacements d'agents en congé maternité ou maladie (représentant 11 mois)

En 2023, pour le budget principal, il n'est prévu qu'un seul recrutement supplémentaire (chargé de communication) qui viendra compléter l'équipe de la nouvelle Direction de la Communication de la CCPV (Directrice + chargée de communication numérique).

Par ailleurs, il sera créé en 2023 un budget annexe, suite au transfert de la compétence « eau potable » au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui comprendra un tableau des effectifs avec un poste de technicien eau potable (arrivée prévue au 2<sup>nd</sup> semestre 2023).

Les charges de personnel sont maîtrisées et évoluent en fonction des nouvelles activités, des prises de compétence, des réorganisations de service. Par ailleurs, un développement des compétences des agents, par le biais de formations CNFPT ou par des organismes privés de formation (les coûts des frais d'inscription aux formations payantes en 2022 représentent 28 040,20 €), permettent d'accroître l'efficacité des agents, notamment en digitalisant les services, ce qui contribuera à faire face sereinement aux enjeux à venir.

RECETTES LIEES AUX REMBOURSEMENTS DE CHARGES DE PERSONNEL			
Type de recettes	2022	2021	2020
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + Caisse des dépôts	1 459,67	643,65	1 840,91
GRAS SAVOYE (remboursement IJ par l'assurance du personnel)	17 201,24	17 938,13	53 475,31
Vert Marine (remboursement des cotisations CNRACL des agents détachés)	31 535,73	37 837,01	42 978,62
Remboursement par la Ville de Crépy-en-Valois pour les agents mis à disposition (mutualisation communication et solde culture)	22 269,36	19 405,46	20 648,71
<b>TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>72 466,00</b>	<b>75 824,25</b>	<b>118 943,55</b>
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + assurance GROUPAMA-Budget SPANC	0	0	645,59
<b>TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET SPANC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>645,59</b>
Caisse Primaire d'Assurance maladie (Indemnités journalières) + assurance	0	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES (Atténuation de charges de personnel) BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### III - Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail est de 1 607 heures.

HEURES SUPPLEMENTAIRES			
Type d'heures supplémentaires réalisés	2022	2021	2020
Nombre d'heures payés	551	556	665
Nombre d'heures à récupérer	531	229	139
Nombre total d'heures réalisées	1 082	785	804



## ANNEXE 2 / VUE D'ENSEMBLE DES INDICATEURS

PRINCIPALES HYPOTHESES	RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE			
	Evol 2015/2014	Evol 2016/2015	Evol 2017/2016	Evol 2018/2017	Evol 2019/2018	Evol 2020/2019	Evol 2021/2020	Evol 2022/2021	Evol 2023/2022	Evol 2024/2023	Evol 2025/2024	
<b>EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION EN %</b>	<b>0,82%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>7,44%</b>	<b>5,03%</b>	<b>8,15%</b>	<b>2,52%</b>	<b>3,36%</b>	<b>14,55%</b>	<b>-1,49%</b>	<b>1,45%</b>	<b>2,03%</b>	
Ressources fiscales propres	4,88%	2,10%	55,63%	2,81%	5,56%	2,65%	-2,63%	7,39%	-1,01%	1,80%	1,80%	
<b>EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION EN %</b>	<b>2,39%</b>	<b>-1,27%</b>	<b>8,10%</b>	<b>9,47%</b>	<b>-3,55%</b>	<b>3,52%</b>	<b>9,45%</b>	<b>5,20%</b>	<b>33,21%</b>	<b>-10,27%</b>	<b>1,34%</b>	
Charges à caractère général	-1,24%	-10,62%	17,68%	26,41%	-11,58%	-2,38%	20,28%	9,44%	28,34%	-3,00%	1,80%	
Charges de personnel	10,36%	0,94%	4,11%	-7,25%	-8,94%	-1,85%	13,31%	6,36%	13,18%	0,00%	2,80%	
<b>CAF BRUTE PREVISIONNELLE</b>	<b>RETROSPECTIVE</b>								<b>PROSPECTIVE</b>			
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
PRODUITS DE GESTION (1) DONT Chap	12 093 771,80 €	12 193 228,20 €	12 173 475,95 €	13 078 733,72 €	13 736 177,22 €	14 856 331,33 €	15 231 212,48 €	15 743 568,27 €	18 033 557,30 €	17 764 086,00 €	18 022 181,01 €	18 387 151,94 €
Ressources fiscales propres 73	10 363 608,00 €	10 869 474,00 €	11 098 005,00 €	17 271 357,00 €	17 756 780,00 €	18 743 708,00 €	19 240 604,00 €	18 734 946,29 €	20 120 148,59 €	19 917 645,00 €	20 276 162,61 €	20 641 133,54 €
Ressources d'exploitation 013+70+75+76+77	418 791,55 €	458 110,13 €	413 686,04 €	462 993,82 €	344 834,03 €	574 358,27 €	550 356,40 €	333 240,98 €	501 939,68 €	334 040,00 €	334 040,00 €	334 040,00 €
Dotations et participations 74	1 797 286,25 €	1 351 558,07 €	1 147 698,91 €	2 909 306,90 €	3 130 445,14 €	2 711 749,98 €	2 684 101,10 €	3 540 717,60 €	4 151 622,04 €	4 277 315,00 €	4 277 315,00 €	4 277 315,00 €
Fiscalité reversée 014	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 485 914,00 €	- 7 564 924,00 €	- 7 495 881,95 €	- 7 173 484,92 €	- 7 243 849,02 €	- 6 865 336,60 €	- 6 740 153,01 €	- 6 764 914,00 €	- 6 865 336,60 €	- 6 865 336,60 €
CHARGES DE GESTION (2) DONT Chap	10 194 079,08 €	10 437 466,17 €	10 304 708,22 €	11 138 963,88 €	12 194 324,36 €	11 760 856,51 €	12 174 498,23 €	13 325 010,13 €	14 018 394,05 €	17 750 397,14 €	15 926 644,42 €	16 140 835,42 €
Charges à caractère général 011	4 035 478,20 €	3 985 602,60 €	3 562 295,71 €	4 192 120,31 €	5 299 240,44 €	4 685 515,40 €	4 574 044,01 €	5 501 816,92 €	6 020 975,31 €	7 727 324,14 €	7 495 504,42 €	7 630 423,50 €
Charges de personnel 012	2 159 197,57 €	2 382 994,28 €	2 405 510,00 €	2 504 278,46 €	2 322 597,28 €	2 114 844,82 €	2 075 688,63 €	2 351 864,91 €	2 501 551,88 €	2 831 140,00 €	2 831 140,00 €	2 910 411,92 €
Subventions de fonctionnement 65	3 999 403,31 €	4 068 869,29 €	4 336 902,51 €	4 442 565,11 €	4 572 486,64 €	4 960 496,29 €	5 524 765,59 €	5 471 328,30 €	5 495 866,86 €	7 191 933,00 €	5 600 000,00 €	5 600 000,00 €
Autres charges de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (3)=(1)-(2)	1 899 692,72 €	1 755 762,03 €	1 868 767,73 €	1 939 769,84 €	1 541 852,86 €	3 095 474,82 €	3 056 714,25 €	2 418 558,14 €	4 015 163,25 €	13 688,86 €	2 095 536,59 €	2 246 316,52 €
Charges financières (4) 66	- 365 104,80 €	- 320 335,86 €	- 306 930,73 €	- 295 497,83 €	- 281 955,28 €	- 268 968,78 €	- 252 313,23 €	- 234 427,83 €	- 222 124,60 €	- 225 000,00 €	- 247 000,00 €	- 269 000,00 €
Charges exceptionnelles (5) 67+68	- 734 217,30 €	- 708 202,18 €	- 673 355,54 €	- 742 393,07 €	- 695 577,47 €	- 706 570,33 €	- 719 887,76 €	- 637 466,09 €	- 872 809,96 €	- 1 100,00 €	- 1 100,00 €	- 1 100,00 €
CAF BRUTE (6)=(3)+(4)+(5)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	- 212 411,14 €	1 847 436,59 €	1 976 216,52 €
en % des produits de gestion	6,62%	5,96%	7,30%	6,90%	4,11%	14,27%	13,69%	9,82%	16,19%	-1,20%	10,25%	10,75%
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>RETROSPECTIVE</b>								<b>PROSPECTIVE</b>			
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
CAF Brute (1)	800 370,62 €	727 223,99 €	888 481,46 €	901 878,94 €	564 320,11 €	2 119 935,71 €	2 084 513,26 €	1 546 664,22 €	2 920 228,69 €	- 212 411,14 €	1 847 436,59 €	1 976 216,52 €
Remboursement capital emprunts (2) 16D	514 943,25 €	745 642,71 €	432 432,47 €	454 648,04 €	494 978,92 €	584 780,94 €	598 707,49 €	612 139,99 €	772 944,95 €	795 800,00 €	846 000,00 €	846 000,00 €
CAF NETTE (3)=(1)-(2)	285 427,37 €	- 18 418,72 €	456 048,99 €	447 230,90 €	69 341,19 €	1 535 154,77 €	1 485 805,77 €	934 524,23 €	2 147 283,74 €	- 1 008 211,14 €	1 001 436,59 €	1 130 216,52 €
FCTVA (4)	69 373,17 €	207 746,49 €	449 369,94 €	145 907,97 €	220 937,82 €	466 321,58 €	74 714,04 €	268 067,78 €	84 263,51 €	575 158,85 €	123 030,00 €	123 030,00 €
Subventions d'investissement reçues (5) 3+21R+23R+24R+04	258 180,99 €	514 651,11 €	1 128 073,87 €	899 730,64 €	1 145 071,10 €	585 935,14 €	333 416,05 €	437 299,54 €	361 874,97 €	2 148 250,85 €	210 000,00 €	210 000,00 €
Financement propre disponible (6)=(3)+(4)+(5)	612 981,53 €	703 978,88 €	2 033 492,80 €	1 492 869,51 €	1 435 350,11 €	2 587 411,49 €	1 893 935,86 €	1 639 891,55 €	2 593 422,22 €	1 715 198,56 €	1 334 466,59 €	1 463 246,52 €
Dépenses d'équipement (inclus travaux en régi) 20+21+23+041	1 273 807,48 €	1 250 417,70 €	2 544 624,04 €	1 365 080,57 €	2 588 735,77 €	354 683,81 €	966 457,74 €	1 501 791,23 €	733 387,93 €	4 652 095,37 €	750 000,00 €	750 000,00 €
Subventions d'équipement (inclus en nature) (8) 204+27+4581-4582	286 644,34 €	288 733,30 €	286 204,72 €	292 362,29 €	286 107,55 €	1 323 982,39 €	63 460,57 €	16 004,59 €	485 584,67 €	1 171 440,34 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Besoin (-) ou capacité de financement (+) (9)=(6)-(7)-(8)	- 947 470,29 €	- 835 172,12 €	- 797 335,96 €	- 164 573,35 €	- 1 439 493,21 €	908 745,29 €	864 017,55 €	122 095,73 €	1 374 449,62 €	- 4 108 337,15 €	334 466,59 €	463 246,52 €
Emprunts nouveaux 16R	-	812 209,40 €	713 000,00 €	-	781 250,00 €	2 600,00 €	1 150,00 €	1 121 200,00 €	2 200,00 €	855 475,00 €	-	0,00
<b>Mobilisation (-) ou reconstitution (+) fonds de roulement</b>	- 947 470,29 €	- 22 962,72 €	- 84 335,96 €	- 164 573,35 €	- 658 243,21 €	911 345,29 €	865 167,55 €	1 243 295,73 €	1 376 649,62 €	- 3 252 862,15 €	334 466,59 €	463 246,52 €
Fonds de roulement au Compte administratif	1 987 120,77 €	1 964 158,05 €	1 879 822,09 €	1 740 743,25 €	1 082 500,04 €	1 993 845,33 €	2 859 012,88 €	4 102 308,61 €	5 478 958,23 €	2 226 096,08 €	2 560 562,67 €	3 023 809,20 €
<b>Evolution de la dette financière</b>	- 514 943,25 €	66 566,69 €	280 567,53 €	- 454 648,04 €	286 271,08 €	- 582 180,94 €	597 557,49 €	509 060,01 €	- 770 744,95 €	59 675,00 €	- 846 000,00 €	- 846 000,00 €
Dette financière au 31 décembre Dette - D16+R16	7 748 077,05 €	7 814 643,74 €	8 095 211,27 €	7 640 563,23 €	7 926 834,31 €	7 344 653,37 €	6 747 095,88 €	7 256 155,89 €	6 485 410,94 €	6 545 085,94 €	5 699 085,94 €	4 853 085,94 €
Capacité de désendettement en années (dette, 8 263 020,30 €)	9,7	10,7	9,1	8,5	14,0	3,5	3,2	4,7	2,2	-	30,8	3,1

## ANNEXE 3 / PROGRAMMATION PLURIANNUELLE EN EXAMEN

Batiment	Fonction	Article	Prestation	Priorité pour 2023	Inscrit au BP2023	Crédits d'és pour 2023 non inscrits au BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Remarque
<b>Gymnase Betz</b>			Installation Panneau et Totem nouveau logo sur Gymnase	2	7 000,00						Estimation (pas de devis). Dalle béton et installation panneau uniquement (totem et panneau sur budget communication)
			Mise en œuvre d'une vidéoprotection extérieure du site	1	11 500,00						sur base devis société DACHE - câblage déjà réalisé en 2021
			Mise en place d'une vidéo protection intérieure + câblage	2	11 000,00						sur base devis Entreprise DACHE et SITEL
			Téléalarme avec report	2	3 000,00						Estimation (pas de devis)
			Achat équipements sportifs	1	10 000,00						Dotation (demande du collège de Betz) : 2 paniers basket, tapis de sol avec velcro, agrès de gymnastiques neufs, protections murales sur salle annexe, mini trampoline, tapis de réception de saut en hauteur
			Remise en état du bassin d'infiltration des EP	1		0,00					Sur base devis 2022 Environnement Forêts à recevoir
<b>Total Gymnase Betz</b>						<b>42 500,00</b>	-	-	-	-	
<b>Gymnase Nanteuil-le-Haudouin</b>			Installation Panneau et Totem nouveau logo sur Gymnase	2	7 000,00						Estimation (pas de devis). Dalle béton et installation panneau uniquement (totem et panneau sur budget communication)
			Téléalarme avec report	2	3 000,00						Estimation (pas de devis)
			Remplacement de portes coupe-feu (PV Commission sécurité)	1	12 000,00						Estimation (pas de devis)
			Remplacement des éclairages du gymnase par des appareils à leds et mises en conformité électriques	1	50 000,00						Sur base devis SITEL 2022 + estimation pour mise en conformité
			Mise en place de 2 bornes d'éclairage extérieur en remplacement de 2 candélabres déposés	1	2 000,00						Estimation sur base devis SITEL 2022 pour le CAV
			Acquisition de matériels sportifs pour association de basket : afficheur et cadres de paniers réglables en hauteur	2	3 500,00	11 500,00					Estimation (pas de devis)
			Travaux de signalisation sur le parking suite accident élève en 2022	1	30 000,00						Estimation (devis en cours)
			Travaux de couverture				X				Potentiel suite inspection à venir en novembre 2022
<b>Total Gymnase Nanteuil-le-Haudouin</b>						<b>107 500,00</b>	11 500,00	-	-	-	
<b>Gymnase Nerval</b>			Installation Panneau et Totem nouveau logo sur Gymnase	2	7 000,00						Estimation (pas de devis). Dalle béton et installation panneau uniquement (totem et panneau sur budget communication)
			Installation d'une prise électrique côté table de marque	1	1 000,00						Estimation (pas de devis)
			Achat de 2 racks à vélos	1	500,00						Sur base devis Sportserv
			Achat équipements sportifs	1		2 000,00					Dotation : accroches au sol pour paniers basket, 12 filets de baskets
			Travaux de couverture				X				Potentiel suite inspection à venir en novembre 2022
<b>Total Gymnase Nerval</b>						<b>8 500,00</b>	2 000,00	-	-	-	
<b>Gymnase Michelet</b>			Installation Panneau et Totem nouveau logo sur Gymnase	2	7 000,00						Estimation (pas de devis). Dalle béton et installation panneau uniquement (totem et panneau sur budget communication)
			Remplacement des carrelages de sol dans hall d'accueil, 2 vestiaires et couloir	1	30 000,00						Estimation (pas de devis)
			Remplacement de 2 bâtis de porte	1	8 000,00						Estimation (pas de devis)
			Panneau d'affichage pour le volley	1	3 500,00	1 500,00					Estimation (pas de devis)
			Achat équipements sportifs	1		5 000,00					Dotation : 6 paniers basket, 6 poteaux de volley, sonorisation fixe demandés
			Remplacement des éclairages du gymnase par des appareils à leds	1	35 000,00						Estimation (pas de devis). Disjonctions régulières.
			Travaux de couverture				X				Potentiel suite inspection à venir en novembre 2022
<b>Total Gymnase Michelet</b>						<b>83 500,00</b>	6 500,00	-	-	-	
<b>Commun Gymnases</b>			Acquisition diverses gymnases	1	10 000,00						Dotation
	<b>Total Commun Gymnases</b>						<b>10 000,00</b>	-	-	-	-
<b>Centre Aquatique</b>			Mise en conformité des ICPE (chaufferie - chlore) suite audit de 2022	1	70 000,00						Estimation (pas de devis pour tout) : plans - sol étanche avec rétention - repérage de réseaux - détection de gaz (33 500 € TTC) - détection automatique d'incendie - poteaux incendie à moins de 200 m (8 500 € TTC)
			Résolution du problème de température d'eau dans les douches.	1	250 000,00						Selon estimation BET Aquafluence en octobre 2022
			Poursuite de la levée des désordres relevés lors des audits Dalkia / Equalia	1			X	X			
			Etablissement du dossier technique du CAV au sens décret tertiaire intégrant les sources d'énergie alternatives et les réductions des consommations.	1	7 000,00						Estimation du BET AGOTHERM
			MDE pour travaux suite dossier technique	1	20 000,00						Le montant dépendra des travaux envisagés.
			Travaux de mise en œuvre des préconisations du dossier technique				X				
			Complément de financement pour le jardin aquatique extérieur y compris grillage et portail	2		170 000,00					Selon tableau BET Equalia
			Traiter le problème des écoulements d'eaux de condensation depuis la verrière	2		10 000,00					Estimation (pas de devis)
			Installation d'une turbine d'extraction de l'air au niveau du bac tampon du jacuzzi	2		5 000,00					Préconisation de l'ARS - estimation (pas de devis)
			Modification de toutes les barrières inox autour des bassins (rouille)	2		60 000,00					Devis RANOU Métal 800 euros/mètre. Environ 75 mètres
			Installation Panneau et Totem nouveau logo sur CAV	2	7 000,00						Estimation (pas de devis). Dalle béton et installation panneau uniquement (totem et panneau sur budget communication)
		Décoration et amélioration de la signalétique du centre aquatique	2	20 000,00						Estimation (pas de devis)	
<b>Total Centre Aquatique</b>						<b>374 000,00</b>	245 000,00	-	-	-	
<b>Bâtiment Multiservices de Betz</b>			Création ventilation dans les bureaux	2	6 000,00						Estimation (Pas de devis)
			Remise en état ventilation dans les sanitaires	1	3 000,00						Estimation (Pas de devis)
			Modification éclairage bureaux	2	3 000,00						Estimation (Pas de devis)
			Réfection partielle de couverture en zinc au dessus de la médiathèque	2			100 000,00				Estimation (Pas de devis)
			Remise en état des enduits sur le mur côté riverain	1	10 000,00						Estimation (Pas de devis)
			Remise en état de la médiathèque suite reprise des chéneaux	1	5 000,00						Estimation (Pas de devis)
<b>Total Bâtiment Multiservices de Betz</b>						<b>27 000,00</b>	-	100 000,00	-	-	

Batiment	Fonction	Article	Prestation	Priorité pour 2023	Inscrit au BP2023	Credits d'és pour 2023 non inscrits au BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Remarque
Hotel Communautaire			Modifications sur la ventilation du bâtiment	1	120 000,00						Reconstituer un réseau de ventilation. Etude faite - Le montant tient compte du 50% CREPY-EN-VALOIS, 50% CCPV
			Installation d'une alarme pour l'étage	1	3 000,00						Devis ASELESAINT
			Cloison de séparation salle du conseil	1	20 000,00						Devis SITEL & EVRARD. Inclut le bureau de contrôle
			Installation d'un abri-vélos sur le parking public	1	4 000,00						Estimation à 8000 € (pas de devis) - Le montant tient compte du 50% CREPY-EN-VALOIS, 50% CCPV
			Remplacement des 2 déstratificateurs avec mise en place d'une régulation.	1	5 000,00						Devis ST10 - Le montant tient compte du 50% CREPY-EN-VALOIS, 50% CCPV
			Prises électriques supplémentaires coin café	1	3 000,00						Estimation (pas de devis)
Total Hotel Communautaire					155 000,00	-	-	-	-	-	
Ecole de musique Belle Image			Audit réglementaire ERP ?	1	6 000,00			5 000,00	5 000,00		Estimation (pas de devis). A supprimer si commande faite en 2022.
			Dotation travaux conformité ERP			10 000,00					Dotation
			Remplacement de la porte d'entrée	2					X		Estimation (pas de devis)
			Travaux de couverture								
Total Ecole de musique Erik Satie					6 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00	-	-	
Office de Tourisme Crépy-En-Valois			Dotation travaux	1	5 000,00						Dotation
Total Office de Tourisme					5 000,00	-	-	-	-	-	
Bâtiment ESAT Crépy-en-Valois											
Total Bâtiment ESAT Crépy-en-Valois					-	-	-	-	-	-	
BIL (Budget annexe)			Mise en place d'un ballon d'eau chaude (Inscrit dans BP annexe BIL)	1							Estimation (pas de devis). A supprimer si commande faite en 2022
			Désignation MOE pour mise en conformité BIL	1		50 000,00					Estimation (pas de devis)
PROJET FLECHE au CRTE			Travaux mise en conformité BIL				600 000,00				Projet de BIL 7 en ERP et extension BIL 8 en ERP. <b>PROJET FLECHE au CRTE mais montant de travaux trop faible (180 000 € TTC)</b>
Total DMV					-	50 000,00	600 000,00	-	-	-	
Commun Bâtiments			Travaux suite résultats études Décret Tertiaire				100 000,00	100 000,00	100 000,00		Estimation (pas de devis)
			Travaux suite diagnostics accessibilité des bâtiments (étude à commander en 2022)				100 000,00	100 000,00	100 000,00		Estimation (pas de devis)
Total Commun Bâtiments					-	-	200 000,00	200 000,00	200 000,00	-	
ZA Nanteuil-le-Haudouin			Réfection de la clôture des 2 bassins d'infiltration en sortie de zone	1	25 000,00						Estimation (pas de devis)
			Modifications sur rond-point "System U - Panhard" suite création du bâtiment Panhard 2 et de son accès	1		100 000,00					Estimation (pas de devis)
			MOE travaux voiries Allée des Coquelicots	1	65 000,00						Estimation (8% du montant des travaux)
			Travaux voiries suite à projet de requalification Allée des Coquelicots				800 000,00				Estimation pour projet complet à 2 500 000 € TTC (sur base devis EUROVIA)
			MOE travaux voiries Allée des Primevères				136 000,00				Estimation (8% du montant des travaux)
			Travaux voiries suite à projet de requalification Allée des Primevères					1 700 000,00			Estimation pour projet complet à 2 500 000 € TTC (sur base devis EUROVIA)
Total ZA Nanteuil-le-Haudouin					90 000,00	100 000,00	936 000,00	1 700 000,00	-	-	
ZI Crépy-en-Valois			Travaux voiries suite à projet de requalification rue Gustave Eiffel	1	1 250 000,00						Estimation sur base devis EUROVIA
			Aménagements provisoires destinés à casser la vitesse de circulation (réduction à 2x1 voie)	1	25 000,00						Sur base devis EUROVIA 2022
			MOE pour création voie de desserte le long du Bois de Tillet	1	50 000,00						Estimation sur base consultation rue Eiffel 2022
			Création de la voie de desserte le long du Bois de Tillet avec amenée des réseaux (nécessaire à l'implantation du Centre Technique Intercommunal)				1 000 000,00				Estimation (pas de devis)
			MOE travaux voiries rue Bois de Tillet					160 000,00			Estimation (8% du montant des travaux)
			Travaux voiries suite à projet de requalification rue Bois de Tillet						2 000 000,00		Estimation sur base devis EUROVIA
Total ZI Crépy-en-Valois					1 325 000,00	-	1 000 000,00	160 000,00	2 000 000,00	-	
ZA Lagny-le-Sec											
Total ZA Lagny-le-Sec					-	-	-	-	-	-	
ZA Le Plessis-Belleville											
Total ZA Le Plessis-Belleville					-	-	-	-	-	-	
ZA Duvy			Aménagement de la ZA sur la route de SENLIS								Pour mémoire : projet estimé à 800 000 € TTC
Total ZA Duvy					-	-	-	-	-	-	
ZA Silly-Plessey											
Total ZA Silly-Plessey					-	-	-	-	-	-	
Commun ZA			Dotation pour travaux divers	1	50 000,00						
Total Commun ZA					50 000,00	-	-	-	-	-	

Batiment	Fonction	Article	Prestation	Priorité pour 2023	Inscrit au BP2023	Credits ddes pour 2023 non inscrits au BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Remarque
<b>Projet Recyclerie</b>			MOE création d'une recyclerie	1	150 000,00						Estimation (8% du montant des travaux)
<b>PROJET FLECHE au CRTE</b>			Construction du bâtiment pour la recyclerie				1 700 000,00				Projet total à 1 850 000 € TTC études comprises
<b>Total projet Recyclerie</b>					<b>150 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Pôle Gare</b>			MOE pour travaux 2023-2024 : parvis gare - pôle bus/car - lien centre ville - stationnement vélos sécurisé	1	192 000,00						Estimation (8% du montant des travaux)
<b>PROJET FLECHE au CRTE</b>			Aménager un parvis gare côté centre ville				720 000,00				Estimation SAO / INGETEC
			Aménager un pôle bus/gare côté centre ville				592 800,00				Estimation SAO / INGETEC
			Aménager le lien vers le centre-ville				834 000,00				Estimation SAO / INGETEC
			MOE pour travaux 2025-2026				300 000,00				Estimation (8% du montant des travaux)
			Démolition du bâtiment "Soufflet" et dépollution du site					360 000,00			Estimation démolition 400 000 € - valorisation des matières
			Aménager un parking provisoire de surface au sud de la gare					138 000,00			Estimation SAO / INGETEC
			Aménager le parvis sud de la gare					2 580 000,00			Estimation SAO / INGETEC
			Développer les fonctions intermodales le long du chemin des Docks					1 063 200,00			Estimation SAO / INGETEC
			MOE parking SILO						780 000,00		Estimation (8% du montant des travaux)
			Travaux parking SILO							9 828 000,00	Estimation SAO / INGETEC
			Deuxième tranche des aménagements du parvis nord après acquisition des maisons ex-SNCF						360 000,00		Estimation SAO / INGETEC
			Etude pour construction d'un équipement culturel intercommunal dans le quartier gare de Crépy-En-Valois					672 000,00			Estimation (8% du montant des travaux)
			Construction d'un équipement culturel intercommunal dans le quartier gare de Crépy-En-Valois						6 400 000,00		Estimation CRTE hors MOE
<b>Total Pôle gare</b>					<b>192 000,00</b>	<b>-</b>	<b>2 446 800,00</b>	<b>4 813 200,00</b>	<b>7 540 000,00</b>	<b>9 828 000,00</b>	
<b>Mobilité</b>			MOE pour travaux sur mobilité douce (programme de travaux pluri-annuel)	1	45 000,00						Estimation (8% de 600 000 €)
<b>PROJET FLECHE au CRTE</b>			Agir sur la mobilité des habitants et des salariés pour l'accès aux zones d'activités économiques du territoire par le déploiement d'infrastructures cyclables				120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	Dotation travaux de 600 000 € sur 5 ans
			Aménagement de parkings vélos sécurisés à proximité des gares de NLH, LPB, MSD								
<b>Total Pôle gare</b>					<b>45 000,00</b>	<b>-</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	
<b>Voie Verte</b>			MOE aménagement des 2 kilomètres supplémentaires de voie verte								
<b>PROJET FLECHE au CRTE</b>			Destruction hangar situé Boissy Lévigien (mis en Dép fonct)	1							Estimation (pas de devis)
			MOE pour construction locaux pour les agents	2		24 000,00					Estimation (8% du montant des travaux)
			MOE pour aménagement de l'accès au parking de Boissy-Lévignen	2		24 000,00					Estimation (8% du montant des travaux)
			Aménagement de l'accès au parking de Boissy-Lévignen				300 000,00				Estimation (pas de devis)
			Création de locaux sociaux pour les agents				300 000,00				Estimation (pas de devis)
			Acquisition d'un kart débroussailleuse télécommandé	1	8 000,00						Estimation (pas de devis)
			Acquisition débroussailleuse x3	1	2 500,00						Estimation (pas de devis)
			Acquisition tronçonneuse xl	1	500,00						Estimation (pas de devis)
			Remplacement tondeuse à main xl	1	2 000,00						Estimation (pas de devis)
			Inspection ouvrage d'arts	1	50 000,00						Estimation DEKRA
			Travaux suite à inspection ouvrage d'arts				40 000,00	40 000,00	40 000,00		Estimation selon nature des travaux à effectuer
<b>Total Voie Verte</b>					<b>63 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>640 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>-</b>	
<b>Voie douce Duvy-Crépy-En-Valois</b>			MOE a désigner pour projet voie douce entre Duvy et Crépy-En-Valois	1		65 000,00					Estimation (8% du montant des travaux)
			Travaux				800 000,00				Estimation (pas de devis)
<b>Total Voie douce Duvy-Crépy-En-Valois</b>					<b>-</b>	<b>65 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Gens du voyage</b>			Travaux sur l'aire d'accueil	1	5 000,00						Dotation
			Remise en état du bassin d'infiltration des EP	1	13 000,00						Devis Environnement Forêts 2022
			Mission diagnostic pour sédentaires de Crépy-en-Valois	1	2 000,00						Devis ADARS 2022
			MOE pour réalisation des 5 terrains familiaux				52 000,00				Estimation (8% du montant des travaux)
			Réalisation des 5 terrains familiaux (= 30 caravanes)					650 000,00			Estimation selon données ACSO (130 000 € TTC/TFL)
<b>Total Aire d'accueil des gens du voyage</b>					<b>20 000,00</b>	<b>-</b>	<b>52 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Pôle Technique</b>			Machine pour résinage à chaud avec accessoires (marquage routier)	2		15 000,00					Estimation (pas de devis)
			Acquisition de petits matériels	1	5 000,00						Dotation notamment pour 1 compresseur (1500 €), 1 perforateur (600 €), 2 aspirateurs (600 €)
			Acquisition chariot élévateur pour déchargement des bacs de collecte	1	5 000,00						Estimation (pas de devis)
			Véhicule pour responsable Régie	1	30 000,00						Estimation (pas de devis)
			Véhicule pour responsable Pôle Technique	1	15 000,00						Estimation (pas de devis)
			Remplacement véhicule Clio 2	1	15 000,00						Estimation (pas de devis)
			MOE pour construction d'un bâtiment pour la Régie Technique Intercommunale	1	77 000,00						Estimation (8% du montant des travaux)
			Construction d'un bâtiment pour la Régie Technique Intercommunale				960 000,00				Estimation (pas de devis)
<b>Total Pôle technique</b>					<b>147 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>960 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>LEGENDES :</b>											
<b>Impératif</b>											
<b>Souhaité</b>											
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS POLE TECHNIQUE</b>					<b>2 901 000,00</b>	<b>553 000 €</b>	<b>9 559 800 €</b>	<b>7 688 200 €</b>	<b>9 900 000 €</b>	<b>9 948 000 €</b>	
					<b>Ddes 2023 inscrites</b>	<b>Ddes 2023 non inscrites</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	

